

# Un patrimoine socioécologique à l'épreuve des transformations du monde rural

LAURENT AUCLAIR

Cet ouvrage collectif est le fruit d'une aventure scientifique en coopération de longue haleine<sup>1</sup>, avec notamment la tenue d'un colloque sur les *agdals* de l'Atlas marocain, à Marrakech, en mai 2007<sup>2</sup>. Au fil de cette recherche, l'objet *agdal* est progressivement apparu dans toute sa complexité et sa richesse : curiosité anthropologique, pratique communautaire de gestion et d'appropriation des ressources oubliée des développeurs et des experts, savoir local accumulé par des générations d'agropasteurs, patrimoine communautaire, amazigh et marocain puisant ses racines dans l'histoire ; mais aussi concept socioécologique (naturel-culturel) porteur d'une valeur heuristique et universelle.

---

<sup>1</sup> Le programme AGDAL (2003-2007) « Les *agdals* du Haut Atlas. Biodiversité et gestion communautaire de l'accès aux ressources forestières et pastorales », objet d'un partenariat scientifique entre l'IRD (LPED-R151) et l'Université Cadi Ayyad de Marrakech (faculté des Sciences Semlalia, Laboratoire d'écologie végétale), avec le soutien de l'Institut français de la biodiversité (IFB), est à l'origine de nombreux travaux présentés dans cet ouvrage (Yagour, Oukaïmeden, Ayt Bouguemmez...); auquel il faut ajouter les contributions des programmes « Conservation de la biodiversité par la transhumance dans le Haut Atlas » (CBTHA), PNUD-ORMVAO, et GOVBIO « Gouvernance de la biodiversité par une gestion patrimoniale de l'environnement », IRD-ORMVAO, sur le versant sud du Haut Atlas. Dans le cadre du programme POPULAR (2007-2010) « Politiques publiques et gestions paysannes de l'arbre et de la forêt. Alliance durable ou dialogue de dupes ? », ANR-PADD-06, IRD-UCAM-ENFI, ont été approfondies les recherches sur la gestion forestière dans la vallée des Ayt Bouguemmez et a été ouvert un nouveau terrain d'étude dans l'arganeraie.

<sup>2</sup> Colloque international « Les *agdals* de l'Atlas marocain : savoirs locaux, droits d'accès, gestion de la biodiversité », Marrakech, 13-14 mai 2007, IRD-UCAM-IFB. Les textes rassemblés ici sont pour la plupart issus des communications présentées au colloque.

L'entrée par l'*agdal* s'est révélée fructueuse à plus d'un titre. En nous poussant vers la connaissance de la gestion des ressources naturelles et du rapport société – environnement du point de vue des sociétés rurales amazighes, loin des modes et des « prêts à penser », cette recherche interdisciplinaire engage le dialogue entre savoirs scientifiques et populaires. La gestion participative de l'environnement, qui fait aujourd'hui consensus dans les politiques de développement durable, n'implique-t-elle pas, en amont, ce dialogue des connaissances et la décolonisation d'une éthique environnementale porteuse de représentations étrangères aux sociétés locales ?

Longtemps considéré comme une relique du passé, l'*agdal* trouve aujourd'hui une résonance nouvelle avec le succès du développement durable (savoirs locaux, gestion participative), et le constat d'échec des institutions « modernes » pour gérer les ressources collectives dans les régions rurales dites marginales. L'objet *agdal* recouvre aujourd'hui d'importants enjeux, sur le plan scientifique et éthique, du point de vue de la gestion effective des ressources. Car derrière l'*agdal*, se profilent des questions cruciales pour le devenir des populations rurales : la gouvernance de l'accès et de l'usage des ressources naturelles collectives, support de revendications territoriales et politiques, la vulnérabilité et la résilience des sociétés agropastorales, le rapport à l'État et aux institutions nationales... Le cas de l'*agdal* marocain permet de poser de manière exemplaire les enjeux liés aux savoirs et concepts locaux dans le contexte de globalisation et de transformation des espaces ruraux des pays du sud.

Qu'est-ce que l'*agdal* ? Dans le premier temps de cette introduction, nous tenterons de mieux cerner ces modes de gestion dits traditionnels et la diversité des pratiques qu'elles recouvrent dans l'Atlas marocain, proposant une typologie des *agdals*. Dans un deuxième temps, nous replacerons l'*agdal* dans l'histoire longue du Maroc et du Maghreb, soulignant la puissance symbolique et la plasticité d'un concept au service des communautés tribales comme des pouvoirs étatiques.

Le concept holistique d'*agdal*, reposant sur le complexe [ressources – savoirs – pratiques – institutions – représentations], stimule la démarche interdisciplinaire et le dialogue des sciences humaines et sociales, écologiques et agronomiques. La partie 1 présente les premières études écologiques de

l'*agdal* réalisées dans le cadre du programme AGDAL (2003-2007). La partie 2 réunit une diversité d'approches relevant des sciences humaines et sociales : géographie, sociologie, économie, ethnologie, anthropologie juridique, éco-anthropologie...

Ces travaux suggèrent une interprétation systémique de l'*agdal* qui transcende les champs disciplinaires et les approches scientifiques : un patrimoine communautaire permettant de répondre à l'insécurité liée à l'usage des ressources naturelles, contribuant à l'édification de la résilience et à l'adaptabilité du système socioécologique. L'*agdal* apparaît comme un cas d'école de gestion durable, au croisement d'approches tournées vers l'action qui font aujourd'hui référence : la gestion communautaire, adaptative, patrimoniale.

Mais la pratique traditionnelle de l'*agdal*, cas d'école *in situ* de « gestion durable », est un beau conte mis à mal par les transformations du monde rural et l'érosion des régulations communautaires. Les parties suivantes mettent l'accent sur la place de l'*agdal* dans les dynamiques rurales contemporaines, la transformation des systèmes de production et d'activité (partie 3) et l'intervention publique (partie 4). Ces contributions mettent en lumière les nombreuses menaces qui planent sur ces pratiques de gestion, mais aussi la résilience et la plasticité de l'*agdal*.

À partir de l'exemple des *agdals* pastoraux du Haut Atlas de Marrakech, nous plaidons en conclusion pour une nouvelle stratégie patrimoniale : l'invention des *agdals* de demain, dans une perspective de « conservation participante » et de « co-management patrimonial » reposant sur un concept local qui fait sens pour la population.

## Un concept holistique entre nature et culture

### Des ressources protégées dans un espace délimité

Pour *agdal*<sup>3</sup>, on donne fréquemment la définition suivante : « pâturage commun soumis à des mises en défens saisonnières ». Cette définition est celle de l'*agdal* pastoral (*agdal n-tuga*), la forme de loin la mieux documentée<sup>4</sup> et la plus importante en terme de superficies<sup>5</sup>. Au cours de la longue histoire des sociétés pastorales du nord de l'Afrique, la nécessité de protéger l'herbe et les pâturages, à certaines périodes, a probablement joué un rôle de premier plan dans la genèse de l'institution. Des arguments linguistiques étayaient cette hypothèse. Le terme *agdal* provient d'une racine berbère associée à la prairie et au pâturage dans une grande partie du Maghreb et du Sahara<sup>6</sup>. L'image de la verte prairie, de l'abondance de l'herbe, de profusion de vie, sont au cœur de la notion d'*agdal* et des représentations qui lui sont associées<sup>7</sup>. Dans le Haut Atlas, « l'*agdal* fait référence aux prairies d'altitude et aux alpages qui recueillent l'eau de la fonte des neiges, les meilleurs pâturages d'été quand la sécheresse a grillé les parcours de la plaine » (Auclair & Ali-friqui, 2005). La transhumance estivale et l'accès aux *agdals* d'altitude revêtent aujourd'hui encore une importance stratégique pour les communautés agropastorales.

<sup>3</sup> *agdal*, *agudal* ; pluriel : *igudlan*, *igdalen*. Dans la suite du texte, nous utiliserons le terme « *agdals* » pour désigner le pluriel. Les formes diminutives *tagdalt*, *tiquidalt*, *taqdielt* etc. (pluriel *tigdalene*, *tigdaline*...), sont aussi fréquemment utilisées. D'autres appellations locales ont une signification proche : par exemple *aguni* en pays Seksawa (Berque, 1978).

<sup>4</sup> Voir notamment : Berque, 1978 [1955] ; Gellner, 2003 [1969] ; Bourbouze, 1981, 1999 ; Ilahiane, 1999 ; Mahdi, 1999 ; Venema, 2002 ; Chiche, 2003 ; Dominguez, 2010...

<sup>5</sup> Dans la seule province d'Azilal (Haut Atlas central), M. Tamim (1985) a recensé plus d'une centaine d'*agdals* pastoraux fonctionnels.

<sup>6</sup> *Agdal* : pré, prairie. [...] Il existe un verbe *gdel* « faire paître le bétail dans une prairie » (B. Snous) et sous la forme *gdal* ou *gdil*, l'expression est usitée en arabe dialectal d'Algérie également dans le sens de « prairie ». Laoust, 1983 [1920] : 260.

<sup>7</sup> On se référera aux extraits de poésie présentés par M. Peyron (partie 1).

Quoi qu'il en soit, la pratique dépasse largement le registre pastoral. C'est dans les pays de vieille tradition sédentaire, dans le sud ouest du Maroc (culture tachelhit), que l'*agdâl* atteint le plus haut degré de diversification et de raffinement. L'*agdâl* concerne ici une gamme diversifiée de ressources et de milieux écologiques. Selon la nature des ressources protégées (tableau 1), on distingue des *agdals* pastoraux, forestiers, fruitiers, agricoles ou fourragers, plus rarement des *agdals* de plantes mellifères ou encore des *agdals* marins sur le littoral (Laoust & Montagne, 1923). L'*agdâl* peut aussi être mobilisé pour la protection de ressources créées par l'homme<sup>8</sup> (habitat, source, canal etc.). Plus qu'une pratique ou un savoir, l'*agdâl* est un concept potentiellement mobilisé pour faire face aux différentes situations d'insécurité touchant les ressources collectives.

En résumé, l'*agdâl* est une pratique de gestion communautaire reposant sur la protection de ressources spécifiques au sein d'un territoire délimité. Les mises en défens, le plus souvent saisonnières, interviennent à des moments clé du cycle biologique des plantes. Une des caractéristiques essentielles de l'*agdâl* est l'alternance de période d'ouverture et de fermeture du territoire.

## Des institutions locales gestionnaires

L'*agdâl* est un espace réservé, approprié par un groupe social qui lui impose sa loi, un « lieu soustrait à la jouissance commune<sup>9</sup> ». La production décentralisée des normes de l'*agdâl*<sup>10</sup> émane de deux grandes catégories d'institutions locales :

— « L'*agdâl* communautaire » est géré à différents niveaux de la structure sociale segmentaire : lignages, villages, fractions tribales de différentes dimensions... Le groupe segmentaire est ici « propriétaire » de l'*agdâl* qu'il gère en bien commun de manière plus ou moins autonome. L'assemblée coutumière de la communauté (*jmaâ* ou *jmaât*) détient les droits collectifs

---

<sup>8</sup> « *Agdals* de protection » dans la typologie proposée.

<sup>9</sup> Berque, 1978 : 111

<sup>10</sup> Délimitation du territoire concerné, dates d'ouverture / fermeture des mises en défens, droits d'accès et règles d'exploitation des ressources...

d'exclusion et de gestion des ressources au sens de Schlager et Ostrom (1992). Décréter l'*agdal* sur un territoire permet à la communauté d'affirmer sa maîtrise foncière et de revendiquer l'exclusivité d'usage des ressources communes. De nombreux *agdals* sont gérés au niveau du village (douar) qui s'affirme aujourd'hui comme l'unité territoriale de référence (*agdals* forestiers, fruitiers, agricoles etc.). Le plus souvent, les *agdals* pastoraux sont gérés par des communautés de plus grande taille, fractions et sous fractions tribales.

— « L'*agdal* frontalier » est situé à la périphérie des territoires tribaux ; l'usage des ressources est commun à plusieurs groupes. Le territoire est ici mis en défens et interdit en référence « à la menace perpétuelle de la malédiction d'un saint personnage, d'un homme porteur de *baraka* venu jadis y installer sa retraite spirituelle<sup>11</sup> ». La maîtrise de ce type d'*agdal* (droits collectifs d'exclusion et de gestion) est traditionnellement confiée aux descendants du saint fondateur (lignages saints) : Sidi Saïd Ahansal (*Zawyat Ahan-sal*) dans le Haut Atlas central<sup>12</sup>, Sidi Boujmaa au Yagour<sup>13</sup>, Sidi Fares à l'Oukaïmeden<sup>14</sup> etc. Des *agdals* d'arganeraie placés de la même façon sous la tutelle de lignages saints sont installés le long des principales frontières segmentaires du pays Ayt Ba'amran<sup>15</sup>. Les descendants de saints interviennent dans l'arbitrage des conflits d'usage entre les communautés. Ils doivent se conformer à une règle essentielle pour conserver le statut de l'*agdal*, la préservation de l'indivision du territoire.

La distinction entre ces deux types d'*agdal* — communautaires et frontaliers — n'est pas toujours très aisée. À la faveur de conditions favorables, l'*agdal* frontalier et le pacte fondateur qui en est à l'origine deviennent le centre d'une communauté élargie qui transcende les clivages segmentaires. Dans les sociétés rurales du sud marocain, « l'origine est aux frontières » (Simenel, 2010).

---

<sup>11</sup> Simenel, 2007 : 95

<sup>12</sup> Gellner, 2003 [1969] ; Bourbouze, 1981

<sup>13</sup> Dominguez, 2010

<sup>14</sup> Mahdi, 1999

<sup>15</sup> Simenel, 2010

## Des modalités d'appropriation des ressources protégées

Un critère important concerne les modalités d'appropriation des ressources de l'*agdals* et de ce point de vue nous distinguons trois principaux cas de figure (tableau 1) :

— Les *agdals* dont l'ensemble des ressources sont gérées en bien commun (« common pool resources »). Dans les *agdals* d'altitude consacrés à l'usage pastoral, c'est l'ensemble du territoire et des ressources qui font l'objet d'une gestion communautaire (mise en défens pastorale).

— Les *agdals* dont un type de ressources est protégé et approprié collectivement au niveau villageois mais où l'usage pastoral du territoire reste collectif à un niveau intervillageois. C'est le cas des *agdals* forestiers de la vallée des Ayt Bouguemmez dont il sera largement question dans cet ouvrage.

— Les *agdals* dont les ressources protégées sont appropriées par des familles ou des lignages qui détiennent sur elles des droits d'usage exclusifs mais où un certain nombre de prescriptions sont établies à un niveau segmentaire supérieur, le plus souvent des mises en défens pastorales intervenant à des moments clés de l'année (*agdals* agricoles, fourragers et fruitiers<sup>16</sup>).

Entre appropriation privée (*melk*) et appropriation collective de la terre<sup>17</sup>, l'*agdals* décline toute une gamme de modalités d'appropriation des ressources, allant de la gestion en bien commun de l'ensemble des ressources du territoire à celle d'une ressource particulière, les autres pouvant faire l'objet de maîtrises exclusives à différents niveaux de l'organisation sociale segmen-

---

<sup>16</sup> On peut ajouter à cette catégorie les *agdals* forestiers des Ayt Abdi du plateau de Koucer (Herzenni, 2009).

<sup>17</sup> Dans les *agdals* agricoles, fruitiers et fourragers, les droits d'usage familiaux et exclusifs sur les ressources sont transmis par héritage. Le statut *agdals* semble se confondre avec le statut *melk*. Ils s'en distinguent cependant par les restrictions apportées à l'usage exclusif des ressources, par exemple le maintien de l'usage collectif du territoire à certaines périodes de l'année : pâturage collectif et vaine pâture après la récolte etc. L'appropriation temporaire et saisonnière des terres de culture en milieu aride et semi-aride (répartition inter et intra-communautaire de la terre : tirages au sort etc.) relève du concept d'*agdals* dans la plus grande partie du Maghreb.

taire. La notion « d'espace-ressources<sup>18</sup> » permet de rendre compte de la multifonctionnalité du territoire *agdal* et de la combinaison d'une pluralité d'échelles de gestion. Une telle conception des rapports fonciers a été relevée dans de nombreux pays africains (Le Bris et al., 1991).

Confrontés depuis près d'un siècle à la réglementation moderne, les *agdals* recouvrent des espaces de statut foncier très divers : terrains de statut *melk* (*agdals* agricoles, fourragers...), terres du domaine forestier ou présumées domaniales (*agdals* forestiers et fruitiers), terres de parcours de statut collectif (*agdals* pastoraux) etc.

## Des représentations et croyances

Le statut de protection de l'*agdal*, « domaine de l'interdit », est lié à un ensemble de valeurs, représentations et croyances. Nous trouvons dans l'*agdal* tous les éléments de la définition des « choses sacrées », séparées du reste du monde et interdites (Durkheim, 1912). Dans l'espace enclos de l'*agdal*, l'interdit fait référence à Dieu, aux saints musulmans et aux génies et/ou, plus prosaïquement, à la loi coutumière et à l'honneur de la communauté.

L'*agdal* exprime en effet le lien entre deux ordres de valeurs fondamentales dans la société rurale amazighe : l'honneur qui régit les échanges et les relations entre les hommes-frères des communautés ; la *baraka* qui régit celles entre les hommes et Dieu par l'intermédiaire des saints. « Au centre de chacun de ces deux systèmes d'échanges et permettant leur articulation se trouve un terme commun : le domaine de l'interdit » (Jamous 1981 ; Garrigues-Creswell & Lecestre-Rollier, 2001). L'*agdal* désigne à la fois le territoire protégé des communautés, lieu de l'honneur ; et l'espace protégé à la frontière des territoires tribaux, lieu de la *baraka* des saints.

Dans une grande partie du Maroc, le terme *agdal*, ou le diminutif *tagdalt*, désignent les espaces sanctuaires, les mausolées des saints et les cimetières dont la végétation est protégée par la puissance des interdits qui pèsent sur ces lieux sacrés (*horm*). Du point de vue des représentations locales, les sanc-

---

<sup>18</sup> Barrière, partie 2.

tuaires expriment une image « archétypale » de l'*agdals* où la perception des origines tient une place centrale : le rapport à la nature indomptée peuplée de génies chtoniens (*jnoun*) ; le rapport aux ancêtres fondateurs de la communauté, à Dieu et aux saints musulmans, à l'origine de la civilisation des hommes et de l'ordre territorial (Auclair et al., 2010).

Le statut de mise en défens des *agdals* sanctuaires et frontaliers, placé sous la tutelle des saints et la garde des génies (*jnoun*), est indissociable du caractère rituel des limites spatiales du territoire. Grâce à son contrôle sur les *jnoun*, le saint musulman est en mesure de maîtriser l'environnement, la pluie et la fertilité des êtres vivants, garantes de l'équilibre socioécologique. Les représentations locales relient ici de manière intrinsèque nature et culture, processus sociaux et biologiques par l'intermédiaire de la figure des saints et des génies (Simenel, 2010).

Dans les *agdals* communautaires, le caractère profane des règles coutumières domine. Mais là encore, code de l'honneur et pratiques rituelles soutiennent les règles de l'*agdals*, étayant le statut de protection d'un territoire constitutif de la mémoire collective.

## Typologie des *agdals*

Les différents points présentés (ressources protégées, institutions gestionnaires, modalités d'appropriation des ressources, représentations et croyances) permettent d'esquisser une typologie des *agdals* et de replacer dans un tableau synthétique les différents cas étudiés dans l'ouvrage (tableau 1). La carte 1 et le tableau 2 précisent la localisation géographique des différents sites d'étude, principalement dans le Haut Atlas.

L'accent est mis dans cet ouvrage sur les *agdals* pastoraux et forestiers, communautaires et frontaliers. Les autres formes d'*agdals* (photos 3 à 8) n'ont pas fait l'objet d'investigations approfondies.

Les *agdals* pastoraux (*agdals n-tuga*) sont des pâturages d'altitude soumis à une mise en défens pastorale pendant plusieurs mois au printemps. Étroitement associés à la pratique de transhumance estivale, on les retrouve dans toute la chaîne de l'Atlas (photos 14 à 17). Le programme AGDAL a focalisé son attention sur le Yagour (Dominguez, Bellaoui) et l'Oukaïmeden (Alaoui

& Alifriqui, Cherkaoui et al., Mahdi & Nejar), deux exemples remarquables d'*agdals* pastoraux frontaliers dans le Haut Atlas de Marrakech. Il sera aussi question des *agdals* pastoraux du massif du Toubkal (Brinet) et du Haut Atlas central (Bourbouze) ; de la vallée des Ayt Bouguemmez (Genin et al., Herzenni) et du versant sud de l'Atlas (Aït Hamza, Barrière, Hammoudou) ; enfin, de la partie orientale du massif à la jonction avec le Moyen Atlas (Peyron, Bourbouze, Ramou).

Les *agdals* forestiers (*agdal n-ikchoud*, *agdal n-ouazddam*) sont des espaces arborés soumis à des mises en défens temporaires concernant la coupe de bois et de fourrage foliaire. Ces espaces sont généralement ouverts au pâturage. Beaucoup moins documentée que la catégorie précédente, des *agdals* forestiers communautaires ont été décrits et signalés dans le Haut Atlas central<sup>19</sup> et dans le Haut Atlas de Marrakech<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Ayt Abdi (Herzenni, 2009) ; Ayt Sedrate (Hammoudou, 2000), Ayt Bouguemmez (Lecestre-Rollier, 1992 ; Auclair, 1996), Ayt Bou Oulli, Imgoune, Ftouaka, Imaghrane (Aït Hamza, 2002)...

<sup>20</sup> Mesioua (Dominguez, 2010), Ourika...

Tableau 1: Typologie des *agdals* du Sud marocain

Espace-ressources	Ressources protégées	<i>Agdal</i> communautaire Usage exclusif d'un groupe segmentaire ; gestion par lignage, village, fraction, tribu...	<i>Agdal</i> /frontalier Usage partagé entre plusieurs groupes ; gestion par « lignage saint », Zawya
Sacré	Toutes	<i>Agdal</i> sanctuaire : cimetière, lieu sacré (horm)	
Usages communs	Pastorales	<i>Agdal</i> pastoral : pâturage réglementé, ouverture pastorale commune	
		Cas traités : Ayt Bouguemmez – Ayt Hakem (Genin et al.), Yagour – Ayt Ikiss (Dominguez et al.), Ayt Zekri (Barrière), Ayt Hadiddou (Bourbouze, Ramou, Peyron), Ayt Sedrate (Hammoudou), Imgoune, Imaghrane (Aït Hamza)	Cas traités : Oukäïmeden (Alaoui Haroni & Alifriqui ; Mahdi & Nejar ; Cherkaoui et al.) Yagour (Dominguez ; Bellaoui) ; Zawyat Ahansal (Bourbouze)
	Forestières (fourrage foliaire, bois d'œuvre, bois de feu...)	<i>Agdal</i> forestier : Prélèvements de produits forestiers réglementés / ouverture commune	
	Marines - halieutiques	Cas traités : <i>Agdals</i> forestiers de Ayt Bouguemmez (Hammi et al. Genin et al. ; Montes et al. ; Herzenni, Aubert)	
	Mellifères (thym...)	Cas traité : Arganeraies <i>Agdals</i> de Ayt Ba'amran (Simenel)	
	Aménagements collectifs (habitat, seguia, source...)	<i>Agdals</i> marins : (voir Laoust & Montagne (1923))	
Usage pastoral commun, Ressources protégées appropriées par des familles ou des lignages	Fruits (noix d'Argan...)	<i>Agdal</i> apicole : rucher collectif	
	Cultures, fourrages	<i>Agdal</i> de protection : pâturage et prélèvements réglementés décrits dans le Haut Atlas	
		<i>Agdal</i> fruitier : pâturage collectif réglementé, date de récolte commune pour les fruits. Ex : Arganeraie en pays Haha (Simenel et al. 2009) ; noyers des Ayt Ikiss (Dominguez, 2010)	
		<i>Agdal</i> agricole, fourrager : pâturage collectif réglementé / date de récolte commune. Exemples : Haut Atlas (Aït Hamza ; Barrière ; Dominguez)	

Les *agdals* forestiers villageois de la vallée des Ayt Bouguemmez (photos 10 à 13) sont ici principalement traités (Genin et al., Hammi et al., Montès et al., Herzenni, Aubert). Les *agdals* frontaliers d'arganaie, en pays Ayt Ba'amran (Anti Atlas), apportent d'intéressants éléments de comparaison (Simenel).

## L'agdal dans l'histoire : de la naissance du concept à la rencontre avec le « jardin arabe »

En tant que mode de gestion communautaire reposant sur la mise en défens des ressources dans des sociétés tribales au pouvoir diffus, l'*agdal* est probablement une pratique très ancienne, commune à l'ensemble des régions berbérophones du Maghreb et du Sahara, de l'Atlas marocain aux oasis de Siwa en Egypte. En Algérie, *agdal* ou *gdel* désigne notamment les espaces enclos, appropriés et mis en culture de manière temporaire en milieu steppique<sup>21</sup>. En Tunisie, *gdel*, *tagdielt* désignent une mise en défens pastorale en Jeffara (Nasr, 1995) et en Kroumirie (Böhm, 1994). En pays touareg, le verbe *egad* signifie à la fois interdire, empêcher, refuser, protéger, patronner. Il connote l'idée double d'être interdit et sacré. Pour une terre mise en défens, on dit littéralement « terre étant interdite » (*amadal itiwagdalen*)<sup>22</sup>. Dans l'aire culturelle sémitique, des pratiques voisines ont été relevées : les espaces arborés et protégés (*church forests*) des lieux de culte éthiopiens (Bongers et al., 2006), les territoires pastoraux mis en défens (*hema*) des régions arides du Proche Orient (Masri, 1991)

En l'absence de mentions écrites<sup>23</sup>, la présence de l'*agdal* ne peut être attestée avant la conquête arabe et les premiers siècles de l'Hégire. Cependant, l'abondance des gravures rupestres dans les *agdals* pastoraux du Haut Atlas suggère l'hypothèse d'un lien étroit entre *agdal* et images gravées. Plusieurs arguments peuvent être avancés dans ce sens.

---

<sup>21</sup> Le sens de mise en défens a été relevé dans la plupart des régions berbérophones d'Algérie (Kabylie-Djujura, Aurès etc.).

<sup>22</sup> Hélène Claudot-Hawad, communication personnelle.

<sup>23</sup> À notre connaissance.

Les gravures sont localisées sur les dalles de grès rouge à proximité des meilleurs pâturages d'altitude du Haut Atlas aujourd'hui encore gérés en *agdal*<sup>1</sup> (carte 2, photos 1, 2). En région présaharienne, les sites rupestres sont aussi étroitement associés à la présence d'eau et à l'abondance relative des ressources (oasis et cours d'eau) (Skounti et al., 2003 : 25).

Les données paléo-climatiques montrent un brusque assèchement du climat après le dernier épisode humide du Sahara, le « petit humide » de – 7000 à – 2500 avant J. C. (Lamb et al., 1991). Cette période d'assèchement, en plusieurs phases successives à partir du milieu du troisième millénaire BC, coïncide avec l'apparition des gravures dans le Haut Atlas (Rodrigue, 1999 ; El Graoui et al., 2008). Les données pédoanthracologiques montrent l'importance des défrichements et l'intensification de l'exploitation pastorale à l'Oukaïmeden au premier millénaire avant J. C. (Thinon & Alifriqui, 2004). Les alpages de l'Atlas représentaient un éden verdoyant pour les pasteurs berbères fuyant l'aridité du Sahara dans un contexte de raréfaction des ressources et de concurrence accrue entre les communautés. Or l'insécurité liée aux ressources est un facteur clé favorisant la définition des droits pastoraux et la mise en œuvre de la gestion *agdal*. De nombreux siècles plus tard, le contexte historique lié à la fondation des *agdals* pastoraux frontaliers le montre. La fin du 16<sup>e</sup> et le début du 17<sup>e</sup> siècle furent marqués dans le sud du Maroc par une succession terrible de sécheresses révélée par la dendrochronologie<sup>2</sup>. C'est dans ce contexte de pénurie des ressources et d'insécurité généralisée que se développèrent les mouvements religieux à l'origine de la fondation des grands *agdals* pastoraux du Haut Atlas (Pascon, 1977 ; Mahdi, 1999 ; Ilahiane, 1999).

L'analyse des thèmes gravés apporte des arguments supplémentaires. Les gravures anciennes relevées dans les *agdals* pastoraux expriment de manière récurrente une métaphore des liens entre la fécondité des hommes et des animaux sauvages et domestiques (photo 2). En outre, le traitement particu-

<sup>1</sup> *Agdal* n-Oukaïmeden, *Agdal* n-Yagour, *Agdal* Forgharbalou (Tainant), *Agdal* n-Oumzuar (Jbel Tistout, Telouet), *Agdal* n-Izzum (Tizi n-Tighrist au pied du Jbel Ghat), *Agdal* n-Tamda, *Agdal* Aguerd Zougarne (Jbel Azourki, Ayt Bouguemmez)...

<sup>2</sup> 27 sécheresses au cours du 16<sup>e</sup> siècle et une succession de 11 années sèches de 1597 à 1608 (Ilahiane, 1999 : 27).

lier réservé aux fissures des rochers, dans certaines images, suggère l'importance du monde souterrain et des génies chthoniens dans les représentations de la fécondité/fertilité (Auclair, 2010). Ces thèmes, abondamment traités dans l'art rupestre du sud marocain (Rodrigue, 2006) et du néolithique saharien (Le Quellec, 1993), sont récurrents dans les représentations et les pratiques rituelles contemporaines observées dans les *agdals* pastoraux. Les *agdals* sont en effet des lieux privilégiés pour les rituels liés à la pluie et à la fécondité du bétail et aussi pour la célébration des mariages. La toponymie et les rituels y révèlent de multiples références aux fiancées<sup>3</sup>, à la fécondité et aux génies (Mahdi, 1999 ; Simenel, 2007, 2010 ; Dominguez, 2010). Une certaine continuité émane donc entre ce que donnent à voir les gravures sur le rapport à l'environnement et les représentations symboliques et contemporaines de l'*agdal*.

Le dernier argument est d'ordre géographique. Les gravures sont localisées en des sites particuliers : à proximité immédiate des meilleures prairies humides, des sources et des bergeries occupées aujourd'hui par les pasteurs transhumants ; mais aussi, le long des « frontières » et des limites territoriales de l'*agdal* ponctuées par les marques des saints, cols<sup>4</sup>, tumulus, mausolées, cairns... (Hoarau, 2006). Cet argument suggère un lien étroit entre gravures, pactes pastoraux et appropriation des ressources. Il souligne l'intérêt d'une perspective d'écologie historique intégrant l'art rupestre, en tant que marqueur territorial et géo-symbole (Bonnemaison, 1997), dans la dynamique des alpages d'altitude perçue sur le temps long. Les gravures de l'Atlas semblent attester de la grande ancienneté des pratiques d'*agdal* et de la profondeur historique du concept dans les sociétés pastorales amazighes. L'hypothèse « *agdal* » est en mesure d'apporter une contribution importante à l'interprétation de l'art rupestre dans l'ère culturelle berbère.

---

<sup>3</sup> L'exemple le plus connu est sans doute l'*Agdal* n-Izlan sur le plateau des lacs dans la région d'Imilchil (Haut Atlas oriental), à proximité des lacs Izli et Tizlit où est célébré chaque automne le célèbre *mousse*m dit « des fiancées » (voir Peyron, Ramou).

<sup>4</sup> Le site du Tizi n-Tirghist dans le Haut Atlas central (*Agdal* n-Izzoum au pied du Jbel Ghat) est un col « frontière » à la limite entre quatre bassins versants empruntés par quatre groupes de pasteurs lors de la montée en transhumance. Ce site illustre de manière remarquable le rôle de l'art rupestre en tant que support d'un pacte pastoral.

Nous l'avons souligné, la notion d'*agdal* véhicule deux idées fortes : i) l'abondance des ressources vitales ; ii) circonscrites en un lieu clos, interdit et sacré. L'*agdal* décline une version amazighe du paradis, espace enclos et luxuriant soumis à l'interdit dans les anciennes mythologies méditerranéennes : le Jardin des Hespérides des légendes grecques, que Pline l'Ancien situait à la limite occidentale du monde au pied du mont Atlas ; le Jardin d'Eden abritant l'arbre de la connaissance du bien et du mal dans le livre de la Genèse... À l'instar de ces mythes, l'*agdal* formule un principe territorial « étatique » (Naïmi, 2010) au croisement entre richesse (ressources), pouvoir et sacralité<sup>5</sup>. La force symbolique du concept, à l'origine d'un pacte politique fondateur, accompagne la naissance de la nation marocaine et un certain dépassement du système tribal au cours de l'histoire. Dans les premiers siècles de l'Hégire, l'*agdal* rencontre le concept de « jardin arabe », l'islam et le pouvoir des princes. De cette rencontre naît l'*agdal*-jardin qui entre au service des dynasties berbères fondatrices d'empires (Almoravides, Almohades, Mérinides).

Au Sahara, les clans qui s'approprient les espaces sacralisés (*agdals*) portent l'emblème des Igdalen — le pluriel d'*agdal* — qui désigne aujourd'hui encore, chez les touaregs, les membres de la classe sacerdotale gestionnaire du sacré (*igurramen*). Dans le massif de l'Air, les Igdalen sont perçus comme les groupes les plus anciennement établis (Bernus, 1990). Pour certains auteurs, l'anthroponyme Igdalen (Guedala, Godala, Jedala, Getala...), abondamment cité par Ibn Khaldoun et les anciens auteurs arabes, peut être rapproché du terme « Gétules » qui désignait à l'époque antique les peuples nomades du Maghreb méridional et du Sahara. Une aura de légende entoure le souvenir de Yahya Ibn Brahim Al Agdali, chef des Igdalen du Sahara occidental, un des principaux fondateurs du mouvement Almoravide à l'origine du premier grand empire nord-africain au début du 11<sup>e</sup> siècle (Naïmi, 2010 : 41).

Au Maroc, l'*agdal* entre pleinement dans l'histoire avec la dynastie berbère Almohade originaire de l'Atlas occidental, qui l'installe à la porte des villes impériales. En 1157, le grand souverain Abdel Moumen créait le premier *agdal* de Marrakech, vaste jardin enclos de murailles (photo 5). Au 12<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>5</sup> Trois notions centrales pour l'étude des sociétés humaines (Gellner, 2003 [1969] : 17).

l'*agdal*-jardin, attenant au palais du sultan, revêtait une connotation politique forte à la base symbolique du pacte entre la royauté et les tribus. C'est à l'*agdal* que campaient les tribus venant rendre hommage au souverain et prêter allégeance à l'occasion des grandes fêtes religieuses, à l'*agdal*, que les tribus se rassemblaient avant le départ des grandes expéditions militaires vers l'Espagne. En 1170, une gigantesque réception réunissait à l'*Agdal* de Marrakech les délégations des tribus à raison de trois mille visiteurs par jour pendant plus de deux semaines. Pour l'occasion, une *seguia* de *robb* (liqueur douce et sucrée à base de raisin) coulait en permanence dans l'*agdal*...

Au cours des siècles suivants, les souverains marocains magnifièrent l'*agdal*, le plantèrent de nombreuses essences fruitières, florales et aromatiques, y aménagèrent de vastes bassins concentrant les eaux potables. L'*agdal* devint ce « grand jardin planté aux bassins immenses où se reflètent les pavillons exquis destinés aux plaisirs des princes ». Au 19<sup>e</sup> siècle, le sultan Moulay Abderrahman entreprit de remettre en service la grande *seguia* « Tassultant » conduisant l'eau de l'Atlas jusqu'à l'*Agdal* de Marrakech. S'opposant à la confiscation de l'eau, la tribu montagnarde des Mesioua se rebella alors à plusieurs reprises, déchaînant un cycle de répression sanglant<sup>7</sup>. Au cours de l'histoire, l'*agdal*-jardin du sultan s'est développé aux dépens de l'*agdal* de la tribu, détournant à son profit l'eau de l'Atlas...

Le concept d'*agdal*-jardin a voyagé autour de la Méditerranée au fil des siècles et des invasions en terre européenne. On en retrouve la mention de l'Andalousie à la Sicile sous forme de toponymes. Ibn Hawqal, historien arabe du 10<sup>e</sup> siècle, a établi une typologie de l'*agdal* en Sicile, une région placée au cœur des influences arabo-berbères et européennes depuis l'époque antique<sup>8</sup>. Au 12<sup>e</sup> siècle, les Almohades firent voyager l'*agdal* dans tout l'empire, de l'Andalousie<sup>9</sup> (El Faïz, 1996, 2002) à l'Ifriqya (Tunisie) où la dynastie Hafside régna pendant plusieurs siècles... En Sicile, sous la domina-

<sup>6</sup> D'après l'historien Ibn Sahib Al Salat, cité par M. El Faïz (1996).

<sup>7</sup> Pascon, 1977, t1

<sup>8</sup> Ibn Hawqal, 1938, 1964

<sup>9</sup> A Gibraltar et Séville, d'après M. El Faïz (2002).

tion des Normands et notamment sous le règne de Roger II (12<sup>e</sup> siècle) qui valorisa le savoir faire des arabes et berbères en matière d'horticulture, le concept d'*agdal* eut l'occasion de façonner les paysages urbains puis de traverser la Méditerranée pour influencer la mode des jardins en Italie, en France et jusqu'en Angleterre (Barbera, 2003 : 59).

Les voyageurs et écrivains de l'époque coloniale développèrent une image de l'*agdal* empreinte de romantisme et d'exotisme oriental. « L'*Aguedal* : jardins infinis et secrets derrière de ruineuses clôtures, lieux de délices musulmanes où les femmes des sultans venaient rêver, jouer, au murmure des colombes... » (Chevrillon, 2002 [1919] : 65).

L'institution de l'*agdal*, sous ses différentes formes -*agdal* communautaire, *agdal*-sanctuaire et « frontalier », *agdal*-jardin du Makhzen-, a traversé l'histoire du Maghreb et les bouleversements politiques, idéologiques et religieux (islamisation) des derniers millénaires ; montrant la force symbolique et la plasticité d'un concept capable d'irriguer les systèmes de gestion décentralisés des communautés tribales comme l'entreprise d'unification des pouvoirs étatiques et urbains.

Dans les années 1930, la revue *Aguedal* voulait développer une liaison amicale et littéraire entre les villes et le *bled*, « un *Aguedal* de poésie de sagesse »<sup>10</sup>. Dans tout le Maroc, en ville comme en campagne, l'*agdal* est aujourd'hui porteur de représentations spécifiques : « *agdal* est un mot très ancien, je ne sais pas d'où il vient mais il est propre au Maroc et nous les marocains le connaissons bien. On l'utilise pour dire « jardin » ou pour parler d'un endroit avec beaucoup de plantes et d'eau. C'est toujours un jardin très exubérant... Par exemple, notre roi a de merveilleux jardins qui s'appellent les jardins de l'*agdal*... C'est quelque chose de paradisiaque, quelque chose d'exubérant<sup>11</sup> ... »

---

<sup>10</sup> Le premier numéro de la revue « *Aguedal* », en langue française, paraît en 1936 à l'initiative d'intellectuels et écrivains marocains.

<sup>11</sup> Extrait d'entretien d'un militaire retraité, Marrakech : Dominguez, 2010.

## Diversité des approches et des regards portés sur l'agdal

Les parties 1 et 2 illustrent la diversité des approches disciplinaires et des regards scientifiques portés sur l'*agdal*, dans le sud marocain.

L'*agdal* de l'Atlas a retenu de longue date l'attention des sciences humaines et sociales. Ethnologues et anthropologues de l'époque coloniale ont décrit la pratique, et cet intérêt ne s'est guère démenti jusqu'à aujourd'hui<sup>12</sup>. Agronomes et géographes ont décrypté le fonctionnement de l'*agdal* au sein de l'organisation agropastorale du Haut Atlas au cours de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. À partir des années 1980, l'émergence de l'École des communs s'est accompagnée d'un regain d'intérêt pour ces pratiques communautaires<sup>14</sup>. Or jusqu'à une période toute récente, les pratiques d'*agdal* n'avaient pas fait l'objet d'investigations dans le domaine des sciences biologiques. Les premières études écologiques de l'*agdal* présentées ici (partie 1) ont été réalisées dans le cadre du programme AGDAL (2003-2007). Elles jettent les bases méthodologiques d'une approche des écosystèmes (biodiversité, recouvrement végétal...) ouverte sur les disciplines agronomiques et sociales, prenant en considération les modalités locales de gestion et combinant, pour certaines, plusieurs démarches disciplinaires<sup>15</sup>.

S. Alaoui Haroni et M. Alifriqui mettent en perspective le cycle phénologique des plantes et les dates d'ouverture et de fermeture de l'*agdal* pastoral d'Oukaïmeden, un pâturage humide d'altitude dans le Haut Atlas de Marrakech.

Les trois contributions suivantes présentent une analyse écologique comparée des territoires *agdal* et hors *agdal* dans la vallée des Ayt Bouguemmez (Haut Atlas central).

---

<sup>12</sup> Laoust, 1920 ; Laoust & Montagne, 1923 ; Berque, 1955 ; Gellner, 1969 ; Lefébure, 1979 ; Hart, 1978 ; Lecestre-Rollier, 1992 ; Mahdi, 1999 ; Ilahiane, 1999 ; Venema, 2002 ; Herzenni, 2009 ; Dominguez, 2010 ; Simenel, 2010...

<sup>13</sup> Dresh, 1953 ; Bourbouze, 1981, 1997, 1999 ; Aït Hroch & Boulberj, 1995 ; Auclair, 1996 ; Chiche, 1992, 2003 ; Hammoudou, 2000 ; Aït Hamza, 2002...

<sup>14</sup> Artz et al., 1986 ; Gilles et al., 1992 ; Petzerelka & Michael, 2000...

<sup>15</sup> Écologues, agronomes et pastoralistes, géomaticiens et géographes.

Dans le cadre d'une approche interdisciplinaire, D. Genin et al. mettent en relation les modalités de gestion (*agdal* et hors *agdal*), les pratiques et les perceptions des agropasteurs, avec l'état de la végétation dans les espaces pastoraux et forestiers : recouvrement végétal, types biologiques, diversité floristique, structure des peuplements arborés.

S. Hammi et al. montrent l'impact de l'*agdal* forestier sur la dynamique à long terme des recouvrements arborés (1964-2002) grâce à l'analyse de documents aériens.

N. Montès et al. proposent des méthodes complémentaires pour l'analyse écologique des espaces forestiers en fonction des modalités de gestion : mesures de la diversité faunistique (lépidoptères), de la teneur en azote et en carbone des sols...

M. Peyron nous livre un extrait commenté de ses carnets de voyages dans L'Atlas oriental. On y trouvera des observations inédites sur l'état écologique et la biodiversité (avi-faune) des pelouses humides du Moyen et du Haut Atlas oriental (*almus* et *agdals*), mais aussi des extraits de poésie amazighe et de nombreuses observations sur les communautés et les pratiques locales.

La partie 2 présente une diversité d'approches relevant des sciences humaines et sociales.

M. Aït Hamza développe une approche géographique de l'élevage transhumant et des pratiques d'*agdal* sur le versant sud du Haut Atlas central (pays Imgoune et Imaghrane). Il met l'accent sur les formes d'adaptation aux contraintes du milieu et sur les spécificités de l'organisation socioterritoriale, ses changements et permanences.

Dans une perspective d'anthropologie juridique, O. Barrière analyse le statut coutumier de l'*agdal*, qui relève d'un patrimoine naturel-culturel communautaire aujourd'hui immergé au sein du régime de propriété de la terre au Maroc (le statut des « terres collectives »). Les *agdals* de la communauté Ayt Zekri -sur le versant sud du Haut Atlas central- montrent le fonctionnement d'un champ juridique semi-autonome, connecté à une matrice sociale plus large grâce à la production récente d'actes écrits.

À partir de cas d'études dans le Haut Atlas central, P. M. Aubert et B. Romagny replacent l'étude de l'*agdal* dans la pluralité des perspectives théoriques, économiques et sociologiques, traitant de la gestion des ressources naturelles : le courant dit des « Communs » (*Common-Pool Resources*),

l'économie du patrimoine, et l'analyse stratégique de la gestion de l'environnement (ASGE).

R. Simenel présente une approche ethnologique de l'arganeraie en pays Ayt Ba'amran, soulignant le rôle central des représentations et des croyances locales dans le rapport à l'environnement et aux ressources. Dans l'*agdal*, la référence à la figure des saints et des génies détermine dans une large mesure les comportements écologiques. La conception locale de cet espace sanctuaire, reliant nature et culture, apparaît en tout point opposé à celle des aires protégées « modernes ».

P. Dominguez propose une approche holistique, éco-anthropologique, de l'*agdal* pastoral du Yagour dans le Haut Atlas de Marrakech, mettant en perspective les différentes dimensions liées à cet espace naturel-culturel : écologique, agropastorale, économique, institutionnelle, culturelle...

## Patrimoine et résilience : une interprétation systémique de l'*agdal*

À la question ouverte « que représente l'*agdal* pour vous ? » posée dans le cadre d'une enquête menée dans le Haut Atlas<sup>16</sup>, une réponse majoritaire est apparue : « L'*agdal*, c'est la sécurité de la tribu ». Cette réponse suggère une interprétation de l'*agdal* en tant que pratique communautaire anti-aléatoire permettant de répondre à l'insécurité liée à l'usage des ressources naturelles dans les sociétés agropastorales de l'Atlas. Dans les travaux présentés, quatre principaux arguments montrent le rôle de l'*agdal* dans la gestion des risques et la sécurisation de l'usage des ressources dans l'espace et le temps :

### *La conservation des ressources sur le long terme*

Les mises en défens saisonnières s'accompagnent d'effets écologiques induits sur le long terme. Dans les *agdals* pastoraux, la mise en défens permet aux plantes d'achever leur cycle de reproduction avant l'ouverture du parcours (Alaoui Haroni & Alifriqui). La reconstitution du stock de graines au fil des années permet le maintien d'une plus grande diversité floristique sur le pâtu-

---

<sup>16</sup> Enquête conduite dans la vallée des Ayt Bouguemmez dans le cadre du programme Agdal en juin 2005.

rage (Genin et al.), favorisant la pérennité de l'exploitation pastorale sur le temps long. Dans les *agdals* forestiers de la vallée des Ayt Bouguemmez, le maintien sur le long terme du couvert arboré et de la biomasse disponible dans ces espaces (Hammi et al., Montès et al.) garantissent la pérennité des usages et de l'approvisionnement en produits forestiers.

*La réservation d'un stock « sur pied » permettant de faire face à l'aléa*

La mise en défens des ressources de l'*agdal* permet la constitution d'une réserve « sur pied », support d'une rente collective et de solidarités communautaires, dont l'utilisation différée permet de faire face à l'aléa et à la pénurie de ressources. De ce point de vue, l'*agdal* est une « trousse de sécurité » particulièrement utile dans les milieux montagnards contraignants de l'Atlas marocain. En l'absence de stocks fourragers importants, le fourrage foliaire de chêne vert et de genévrier, protégé dans les *agdals* forestiers, permet de nourrir les animaux à l'étable en cas de forte chute de neige au cours de l'hiver (Genin et al.). Les *agdals* pastoraux d'altitude permettent aux communautés de pallier le déficit fourrage au cœur de la période de sécheresse estivale (Genin et al., Aït Hamza, Barrière, Dominguez).

*La gestion spatio-temporelle d'une diversité de ressources complémentaires*

La gestion « *agdal* » est caractérisée par un ensemble de règles et de prescriptions encadrant les pratiques d'exploitation des ressources (Genin et al., Aït Hamza, Barrière, Simenel, Dominguez, Bourbouze). Sur le terrain, ces règles déterminent des espaces-ressources différenciés (*agdal* et hors *agdal*) procurant aux usagers une gamme de produits complémentaires nécessaires au maintien de leurs moyens d'existence. Cette différenciation spatiale est à l'origine d'une mosaïque paysagère support d'une biodiversité écosystémique (Genin et al.). Dans une économie où l'élevage extensif occupe une place importante, les rythmes d'ouverture et de fermeture des *agdals* pastoraux déterminent la mobilité des hommes et des troupeaux au gré des saisons. Ils permettent la gestion spatio-temporelle d'une diversité de ressources complémentaires en fonction du gradient d'altitude (plaine, piémont, monta-

gne). Cette stratégie communautaire anti-aléatoire est la clé de voûte de l'organisation territoriale dans le Haut Atlas, « du palmier au chêne vert » (*s'gue afroukh are tassaft*) (Genin et al., Aït Hamza, Barrière, Dominguez, Bourbouze).

*La sécurisation des droits et la gestion des conflits  
à propos des ressources*

Les conflits et la concurrence à propos des ressources constituent une menace permanente susceptible d'affecter la pérennité des usages. Cette menace est contenue et gérée, dans une certaine mesure, par la gestion « *agdal* » qui détermine les conditions d'appropriation des ressources dans l'espace et le temps (Aït Hamza, Barrière, Aubert & Romagny). Dans l'*agdal* communautaire, la sécurisation des droits est assurée : i) dans l'espace, par la maîtrise exclusive des ressources par la communauté des usagers ; ii) dans le temps, par la transmission intergénérationnelle des droits au sein de la communauté. Dans l'*agdal* frontalier, la réglementation de l'accès, déléguée aux lignages saints, permet de gérer l'affrontement des groupes segmentaires et de mettre un terme à la tragédie des communs (Simenel). Grâce à l'*agdal*, les conflits intercommunautaires sont contenus par la clarification des conditions sociales d'accès et d'usage. Et au sein de la communauté des usagers, les règles d'exploitation et de répartition des ressources, qui reposent sur les valeurs égalitaires des communautés (Genin et al.), permettent là encore de limiter les conflits et de gérer la concurrence (Barrière).

À travers les quatre points présentés, les pratiques d'*agdal* permettent de répondre aux aléas biologiques et climatiques affectant les ressources et leur usage ; aux aléas démographiques et sociopolitiques conduisant à l'intensification des conflits et de la concurrence à propos des ressources. Les deux aspects sont intimement liés dans l'institution de l'*agdal* qui apporte une réponse territoriale globale face aux risques socioécologiques affectant les ressources et leur usage. Dans l'*agdal*, appropriation et gestion des ressources sont indissociables (Aubert & Romagny, Barrière). Les conflits et la concurrence à propos des ressources déterminent dans une large mesure les règles de gestion. Ils participent pleinement à la régulation collective.

Par la sécurisation de l'usage des ressources, les pratiques d'*agdal* contribuent de manière essentielle à l'édification de la résilience<sup>17</sup> des systèmes socioécologiques (Herzenni). L'*agdal* présente les caractéristiques d'une gestion des ressources « du point de vue de la résilience » (d'après Berkes, 2004) : i) des règles reposant sur des savoirs locaux, conçues et mises en œuvre par les usagers eux-mêmes (participation et auto-organisation) ; ii) un système de gestion flexible, sensible au *feed-back* socioécologique et réservant une large place à l'expérience et à l'apprentissage ; iii) l'usage d'une diversité de ressources complémentaires permettant le maintien des moyens d'existence et la minimisation des risques.

L'*agdal* détient en outre tous les attributs d'un patrimoine communautaire : « conserver pour transmettre »<sup>18</sup> (Auclair et al., 2010). Outil de résilience, l'*agdal* est en étroite concordance avec la définition du patrimoine proposée par H. Ollagnon<sup>19</sup>. Il renvoie à la conception fondatrice de l'économie patrimoniale préconisant l'allocation des ressources selon une logique visant le maintien du groupe social et la gestion collective des risques (Barrière, Aubert & Romagny). L'*agdal* est à la croisée des chemins entre patrimoine écologique, sociologique et culturel et c'est en tant que patrimoine hybride, doté de tout un corpus de représentations historiques et symboliques, qu'il assoit la résilience du système socioécologique et contribue à son adaptabilité<sup>20</sup> (Auclair et al., 2011).

---

<sup>17</sup> Le concept de résilience s'est imposé dans le champ des analyses systémiques et dans l'approche du système socio-écologique (SSE), « *integrated concept of humans in nature* » (Berkes 2004 : 623). La résilience est définie comme la capacité du système socio-écologique à absorber les perturbations tout en conservant ses structures essentielles, ainsi que les processus à l'origine de ces structures (Folke et al. 2002 ; Berkes et al., 2003 ; Walker et al. 2004).

<sup>18</sup> Trois éléments apparaissent de manière récurrente dans la définition de ce qui « fait patrimoine » (d'après Cormier Salem et al., 2002 ; Auclair et al., 2010) : i) une place centrale dans la mémoire collective et la perception de l'histoire ; ii) l'existence d'un statut de protection ; iii) un rôle clé dans la reproduction des groupes sociaux dans l'espace et le temps.

<sup>19</sup> « [le patrimoine est] un ensemble d'éléments matériels et immatériels centré sur le titulaire, qui concourt à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace à un univers évolutif » (Ollagnon, 2000 : 340, cité par Aubert & Romagny, partie 2).

<sup>20</sup> C'est à dire à la capacité des acteurs à gouverner collectivement la résilience du système socio-écologique (Walker et al., 2004).

## L'agdal au croisement des approches socioécologiques et patrimoniales

L'*agdal* propose un cadre conceptuel holistique intégrant au niveau d'un territoire, écosystèmes et ressources, savoirs et pratiques, règles et institutions, représentations et croyances. La polysémie du terme, qui désigne à la fois le territoire, les ressources, les institutions et les règles, exprime le caractère multi-dimensionnel de l'*agdal* (Dominguez). Au-delà d'un savoir écologique traditionnel<sup>21</sup> (TEK), l'*agdal* apparaît comme un savoir socioécologique traditionnel<sup>22</sup>.

Montès et al., Hammi et al. soulignent les limites et les insuffisances de la gestion *agdal* des milieux forestiers dans la vallée des Ayt Bouguemmez (peu de régénération forestière et surexploitation pastorale). L'*agdal* n'est pas un outil très performant du point de vue de chaque secteur pris séparément (écologique, économique, social) ; mais il est porteur d'une réponse territoriale, globale et consensuelle, présentant des qualités dans tous ces domaines. Le méta-concept d'*agdal*, intégrant les notions de savoir, territoire et patrimoine, jette un pont heuristique entre les approches aujourd'hui au cœur du débat sur la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles : i) les approches patrimoniales développées au sein de la communauté scientifique francophone et en Europe ; ii) les différents champs de recherche interdisciplinaires développés principalement dans la communauté scientifique anglophone autour des concepts de système socioécologique (SSE) et résilience<sup>23</sup>.

Patrimoine socioécologique (naturel-culturel) support d'une réponse territoriale communautaire, anti-aléatoire, adaptative, participative et décentralisée, l'*agdal* apparaît comme un cas d'école de gestion durable, au croisement d'approches tournées vers l'action qui ont connu un important développement au cours des dernières décennies : la gestion et la conservation com-

---

<sup>21</sup> « a Knowledge-Practice-Belief complex » au sens de Berkes (2004).

<sup>22</sup> « a Knowledge-Practice-Institution-Belief complex » (Auclair et al., 2011).

<sup>23</sup> « Common Pool Resources Management » (CPRM), Traditionnal Ecological Knowledge (TEK), Environmental Ethics, Environmental History etc.

munautaires<sup>24</sup> qui ont acquis une influence croissante dans les instances internationales (Aubert, 2010) ; la gestion adaptative<sup>25</sup> qui met en avant les concepts de résilience/adaptabilité et les processus d'apprentissage ; la gestion patrimoniale<sup>26</sup> élaborée à l'origine en réaction aux politiques sectorielles et technicistes de court terme (Aubert & Romagny).

L'intégration au sein du territoire *agdal* des dimensions économiques, sociales, culturelles et écologiques aux objectifs de conservation des ressources renvoie aux conceptions les plus récentes des aires protégées dans le débat international<sup>27</sup>. Car si l'*agdal* est une réponse territoriale locale intégrant nature et culture pour répondre à l'insécurité liées aux ressources dans la société agropastorale amazighe ; ne peut-on considérer une réserve de biosphère<sup>28</sup>, par exemple, comme un *agdal* global : une réponse territoriale de la communauté internationale tentant de réconcilier nature et culture pour répondre à l'insécurité liée à l'érosion de la biodiversité dans la société des risques mondialisés évoquée par U. Beck (1992) ?

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, une question fait aujourd'hui l'objet d'une abondante littérature, l'articulation entre une pluralité de niveaux spatio-temporels de gestion, du local au global (*Cross-Scale Resources Management*<sup>29</sup>). Là encore l'*agdal*, mis en œuvre dans le cadre de la structure segmentaire de la société rurale marocaine, apporte une importante contribution. Dans l'Atlas marocain, un individu ne dispose pas d'une identité sociale et territoriale unique et définitive ; il est placé au centre d'une série de cercles concentriques correspondant à autant d'identités sociales/territoriales emboîtées à la manière d'un jeu de poupées gigognes<sup>30</sup>. À

---

<sup>24</sup> « Community-based management, Community-based conservation » : Ostrom, 1990; Berkes, 2004.

<sup>25</sup> Olsson et al., 2004 ; Berkes, 2004.

<sup>26</sup> De Montgolfier & Natali 1987 ; Weber, 1996 ; Babin et al. 2002.

<sup>27</sup> UNESCO-MAB. 2007. Le dialogue dans les réserves de biosphères. Repères, pratiques et expériences. Réserves de Biosphère, Notes Techniques, 2.

<sup>28</sup> Les réserves de biosphères sont considérées comme des « ateliers du développement durable »

<sup>29</sup> Berkes, 2008.

<sup>30</sup> Gellner, 2003 [1969].

chaque niveau de la structure segmentaire, correspondent des intérêts partagés, des droits et des devoirs sur les ressources : *agdal* forestier du village ; *agdal* pastoral de la fraction ; *agdal* frontalier intercommunautaire... Au cours des dernières décennies, l'organisation socioterritoriale « traditionnelle » a intégré des « corps étrangers » dans ses espaces frontières (Herzenni). Les populations de l'Atlas appellent « *agdals* du forestier » les aires protégées et les reboisements gérés par l'administration (Dominguez). La montagne marocaine révèle l'articulation originale d'identités socioterritoriales multiples (Barrière) exprimant une pluralité d'objectifs de gestion : résilience de la société agropastorale locale (*agdals* communautaires et frontaliers), conservation du couvert forestier et de la biodiversité (« *agdals* du forestier »).

Au croisement des approches socioécologiques et patrimoniales, le concept local d'*agdal* est porteur d'une conception holistique du rapport à l'environnement et aux ressources, « par-delà nature et culture » (Descola, 2005). Or l'*agdal* est confronté depuis un siècle à une autre vision du monde et de l'environnement, importée d'Europe et reposant sur la séparation ontologique des éléments naturels et culturels (Fairhead & Leach, 2002). C'est de cette confrontation qu'il sera question dans les parties qui suivent.

## L'*agdal* à l'épreuve des mutations rurales contemporaines

La pratique traditionnelle de l'*agdal*, cas d'école *in situ* de « gestion durable », est un beau conte mis à mal par les transformations contemporaines du monde rural.

Les sociétés rurales de l'Atlas, démunies sur le plan matériel, subissent de multiples contraintes qui limitent la portée des régulations locales. L'*agdal* a un impact bien réel sur les ressources arborées et leur dynamique dans la vallée des Ayt Bouguemmez ; mais dans un contexte de forte croissance démographique depuis les années 1960, il n'a pu empêcher la disparition de près de 20 % de la superficie forestière (Hammi et al.).

Tout au long du 20<sup>e</sup> siècle, les formes de sécurisation de l'usage des ressources, la perception même de ce qui fait ressource ont connu de profonds changements<sup>31</sup>. Les pratiques d'*agdal* sont confrontées à la transformation des systèmes de production et d'activité, à l'ouverture sur le marché, à l'individualisation des comportements entraînant l'affaiblissement de la régulation communautaire ; à l'intervention publique instaurant de nouvelles formes institutionnelles de sécurisation et de gestion.

Ces transformations nous interpellent sur le plan méthodologique. Les grilles de lecture des approches « communautaires » sont éclairantes pour rendre compte du fonctionnement des gestions locales relativement autonomes et isolées du reste du monde. Mais en focalisant sur les institutions coutumières considérées dans leur « pureté idéal-typique », en envisageant l'intervention extérieure sous l'angle d'une entreprise de déstabilisation, ces approches ne permettent guère de saisir les interactions entre action publique et société rurale, de prendre en considération l'émergence de nouveaux acteurs (Aubert, 2010).

Nous devons échapper à la tentation d'idéaliser l'*agdal* et de l'extraire de son contexte social, écologique et historique (Herzenni).

Les parties suivantes (3 & 4) mettent l'accent sur la place de l'*agdal* dans les dynamiques rurales contemporaines.

## L'*agdal* dans la dynamique des systèmes de production et d'activité

M. Mahdi & N. Nejar montrent l'émergence de nouveaux systèmes de production et d'activité dans les vallées Rheraya (Haut Atlas de Marrakech) en relation avec la montée en puissance du tourisme dans le massif du Toubkal, la diffusion de l'arboriculture fruitière et la régression spectaculaire de l'élevage sur parcours. Constatant l'affaiblissement des règles de l'*agdal* sur le pâturage d'Oukaïmeden au cours des dernières décennies (Mahdi, 1999), les auteurs annoncent le « début de la fin d'une époque ».

Dans le cadre d'une approche statistique conduite dans une vallée du Haut Atlas de Marrakech (Imnane), M. Cherkaoui et al. mettent en relation la

---

<sup>31</sup> Avec cependant de fortes disparités régionales entre les régions de plaine et de montagne notamment.

structure démographique de la population et des ménages, les systèmes de production et d'activité (agriculture, tourisme, pratiques d'*agdal* et transhumance...). De la mise en perspective des structures familiales et productives, se dégagent de grandes tendances : « nucléarisation » des ménages et généralisation de la pluriactivité...

Dans la vallée des Ayt Bouguemmez, A. Herzenni combine une approche typologique des exploitations agricoles familiales (coupe instantanée) avec une démarche historique et anthropologique (longitudinale) permettant d'appréhender le jeu des acteurs dans la gestion des ressources collectives. L'auteur insiste sur la flexibilité et la plasticité des systèmes de gestion traditionnels, sur la réalité mouvante de l'*agdal*, produit de l'histoire locale.

D. Genin et al. analysent le rôle de l'*agdal* dans la diversité des stratégies des éleveurs de la vallée Ayt Bouguemmez. L'*agdal* se maintient en tant que pratique anti-aléatoire permettant la gestion spatio-temporelle d'une diversité de ressources fourragères complémentaires (domaine irrigué, fourrage foliaire, parcours d'altitude).

A. Bourbouze dresse un panorama des mutations pastorales dans les pays du Maghreb, soulignant les difficultés des institutions modernes pour asseoir une gestion collective des parcours. Dans ce contexte, la spécificité et la capacité de résistance des organisations pastorales traditionnelles du Haut Atlas (Zawyat Ahansal et Atlas oriental), qui allient flexibilité et précision dans les règles de gestion, devraient être davantage prises en considération.

H. Ramou analyse les modalités de gestion des ressources pastorales dans le Haut Atlas oriental (le plateau des Lacs dans la région d'Imilchil). Il s'attache à identifier les facteurs de mutation, insistant sur la récurrence des sécheresses et la transformation des systèmes de production qui conduisent à l'affaiblissement de la gestion *agdal*.

## L'*agdal* et l'intervention publique

P.-M. Aubert focalise son attention sur la perception de l'*agdal* par l'Administration forestière dans le Haut Atlas central. Après avoir retracé les grandes lignes de l'évolution récente des discours et des pratiques de l'administration, il met en lumière les contradictions dans les discours des agents forestiers qui oscillent entre reconnaissance et dénigrement des capa-

cités gestionnaires de la population. En l'absence d'un cadre législatif adapté, régulation informelle et pratiques corruptives perdurent.

M. Hammoudou présente une chronique de la création d'un nouvel *agdal* pastoral sur le versant sud du Haut Atlas (territoire Ayt Sedrate). Ce projet de création, soutenu par les éleveurs et des institutions techniques régionales, rencontre l'opposition des autorités locales et des fractions voisines. Cette expérience met en lumière les difficultés liées à la création d'un nouvel *agdal*, la divergence de vue des protagonistes institutionnels et la confusion des compétences gestionnaires.

J. Brinet analyse les causes de dysfonctionnement de l'*agdal* pastoral Isugan n-Waguns dans le massif du Toubkal. La dégradation institutionnelle de cet *agdal* réside dans l'arbitrage partial de l'autorité locale, et plus fondamentalement, dans le développement inégal des territoires concernés et la divergence d'intérêts des communautés ayants droit.

Dans la vallée des Ayt Bouguemmez, J.-P. Cheylan et al. dressent un panorama des transformations socioinstitutionnelles, soulignant la place toujours prégnante des organisations coutumières (registre informel-efficient), la complexification croissante du paysage institutionnel avec l'implantation de l'autorité locale, puis l'émergence de la commune et des associations. La coexistence d'une pluralité de niveaux de gestion/décision n'est-elle pas l'expression de la résilience des formes de pouvoir locales reposant sur « l'infini tissu de négociations et de connivences entre acteurs » ?

A. Bellaoui propose une réflexion sur la mise en tourisme de l'*Agdal* du Yagour dans le Haut Atlas de Marrakech. Face aux dangers d'un développement touristique qui consacre l'exclusion des populations locales, l'auteur plaide pour un tourisme responsable et solidaire, à dimension humaine, axé sur l'échange et la découverte des paysages culturels du Yagour.

## Menaces sur l'*agdal*

Erosion, déclin, dysfonctionnement, affaiblissement, dérégulation..., autant d'expressions qui ponctuent les analyses et les diagnostics de nombreux chercheurs et experts. Les causes de l'affaiblissement de l'*agdal* et des régulations communautaires sont multiples ; à la fois endogènes et exogènes, elles combinent de manière inextricable facteurs économiques, sociaux, politiques,

démographiques, climatiques et écologiques... De nombreuses situations sont analysées ici.

Le capitalisme et les filières spéculatives atteignent la montagne. La menace de projets touristiques et immobiliers « pharaoniques », conduits au nom du développement, planent sur l'*agdal* pastoral d'Oukaïmeden à proximité de Marrakech (Mahdi & Nejar, Bellaoui). Dans le Moyen Atlas, la pratique de l'*agdal* pastoral s'est écroulée au cours des dernières décennies en relation avec l'essor de filières ovines spéculatives portées par des investisseurs urbains (Peyron, Bourbouze). Dans le Haut Atlas oriental, les filières clandestines de bois de cèdre compromettent toute forme de gestion forestière (Peyron).

Sous l'effet de l'essor démographique et des partages successoraux, la pression sur les ressources augmente (Mahdi & Nejar ; Cherkaoui et al.), les frontières territoriales se figent, l'appropriation privative gagne sur les terres collectives (Barrière, Herzenni) au détriment de la souplesse et de la fluidité, les qualités premières du système (Bourbouze).

La transformation des systèmes de production est un facteur essentiel de dérégulation communautaire. La progression des mises en culture agricoles, au détriment des *agdals* et des meilleurs pâturages d'altitude (Barrière, Dominguez, Herzenni, Ramou) ; le développement de l'arboriculture fruitière sur les périmètres irrigués au détriment des productions vivrières (Mahdi & Nejar ; Cherkaoui et al.) ; la régression de l'élevage sur parcours, la transformation des pratiques pastorales et l'abandon des longues séquences de transhumance sont des tendances observées, à des degrés divers, dans l'ensemble de l'Atlas (Mahdi & Nejar, Cherkaoui, Herzenni, Genin et al., Bourbouze, Ramou, Brinet).

Le déclin des activités pastorales est amplifié par le changement climatique en cours, la fréquence des sécheresses et la variabilité accrue de la pluviométrie observée au cours des dernières décennies (Ramou). En période de sécheresse, l'*agdal* est fréquemment abandonné (Simenel), son ouverture anticipée de plusieurs semaines ou mois (Barrière, Dominguez).

Dans un contexte d'ouverture croissante sur la société « englobante » accompagnant le développement du tourisme, de l'émigration et de la pluriactivité (Cherkaoui et al.), s'affirment les stratégies individuelles ; s'accroissent les différenciations sociales et les inégalités au sein des communautés (Herzenni, Genin et al.). Multipliant les sources de revenu -émigration, com-

merce et services (tourisme...), charges officielles, agriculture et élevage spéculatifs (Cheylan et al.) ...-, les élites locales étendent leur emprise et leurs réseaux de clientèle, transgressant souvent les règles communautaires avec la complicité des autorités. Les plus gros éleveurs tentent de récupérer à leur profit une part maximale des ressources pastorales collectives (Dominguez, Bourbouze). La divergence des intérêts et des stratégies rendent de plus en plus difficiles l'établissement de règles collectives et consensuelles (Herzenni).

La différenciation sociale et économique au sein des communautés se double d'inégalités territoriales et intercommunautaires grandissantes. Les tendances décrites ne touchent pas de la même façon, et les contrastes sont forts, les territoires et les groupes (Mahdi et Nejar, Dominguez, Brinet). L'économie de nombreuses communautés enclavées dépend encore étroitement de la mobilisation des ressources fourragères et forestières des *agdals*, alors que d'autres disposent de ressources alternatives (tourisme, arboriculture et agriculture irriguée spéculatives, émigration). Le développement inégal des territoires affecte le fonctionnement des *agdals* pastoraux frontaliers (Herzenni, Brinet).

De nouvelles valeurs et aspirations investissent la montagne, portées par les émigrés, les étudiants, les médias et les institutions (école publique...). L'activité de berger, les pratiques et les institutions traditionnelles sont de plus en plus dévalorisées aux yeux des jeunes (Aït Hamza). Dans le Haut Atlas de Marrakech, le déclin des pratiques rituelles et des croyances religieuses populaires contribuent au désenchantement des *agdals* frontaliers et à la dérégulation communautaire (Dominguez).

Le cadre réglementaire marocain — le code forestier de 1917 notamment — ne reconnaît pas l'*agdal*, les compétences et les capacités gestionnaires des communautés locales (Aubert). Dans la vallée des Ayt Bouguemmez, l'implantation d'un poste forestier en 1985 a entraîné le déclin de l'*agdal* forestier dans certains villages (Aubert). Souvent, le découpage des circonscriptions électorales et des communes rurales — titulaires de droits sur l'espace forestier depuis le dahir de 1976 — ne coïncide pas avec les territoires communautaires et coutumiers (Aït Hamza). La pluralité des niveaux de décision engendre une certaine confusion dans les compétences gestionnaires (Hammoudou).

Les autorités locales assurent la tutelle légale des « terres collectives ». Elles interviennent dans l'arbitrage des conflits d'usage et la gestion des *agdals* pastoraux (Aït Hamza, Bourbouze, Dominguez, Hammoudou, Brinet). Mais l'*agdal* pastoral sous tutelle semble perdre en souplesse et en efficacité<sup>32</sup> (Bourbouze). Soucieuse de maintenir la paix sociale et le *statu quo*, les autorités hésitent à trancher (Hammoudou), se rallient aux groupes les plus influents (Brinet). Dans nombre de cas, les conflits d'usage s'enlisent (Herzenni, Hammoudou, Brinet).

L'*agdal* susciterait-il un changement de regard des gestionnaires dans le cadre des politiques de développement durable récemment mises en œuvre ? Au cours des dernières décennies, l'administration forestière tente de renouveler son rapport aux populations rurales (Aubert). Qu'il s'agisse des nombreux projets visant la gestion participative et durable des ressources, de l'application du décret relatif aux compensations forestières (2002) (Herzenni, Aubert) ou de la gestion des aires protégées, le forestier tente de devenir un agent de développement (Aubert) ; il cherche à « organiser » les populations au sein d'associations locales afin de négocier avec elles des restrictions d'usage (mises en défens) contre des opérations de développement ou des compensations en numéraire. Les associations locales bénéficient aujourd'hui d'avantages matériels croissants liés à la protection de la forêt et de la biodiversité. Mais le service forestier conserve son monopole technique et la pratique de l'*agdal* n'est pas davantage reconnue (Genin & Benchekroun, 2007 ; Aubert, 2010).

Dans le contexte des mutations contemporaines, une question essentielle soulevée par le déclin de l'*agdal* est celle de la vulnérabilité des populations rurales démunies, des formes collectives de sécurisation et de résilience, support de leur reproduction matérielle et sociale.

---

<sup>32</sup> La sanction des délinquants pour pâturage anticipé dans l'*agdal* est aujourd'hui établie par le caïdat sur une base monétaire fixe. Autrefois, les sanctions en nature s'inscrivaient dans un système de sanctions graduées modulées en fonction de la gravité de l'infraction et des récidives, dont E. Ostrom (1990) a souligné l'efficacité.

## Résilience et hybridations

Pour de nombreux auteurs, l'*agdal* aurait permis une « bonne » gestion des ressources dans le passé. Mais ces pratiques aujourd'hui peu opérantes ne permettent pas de répondre aux exigences nouvelles de développement et de conservation des ressources (Aït Hamza, Ramou).

Dès lors, pourquoi s'intéresser à des pratiques héritées d'un passé révolu ? Des études de terrain montrent la résilience (Cheylan et al.) et la capacité de résistance des formes locales de gestion, la souplesse et l'adaptabilité des pratiques (Bourbouze, Herzenni, Genin et al.), la plasticité du système symbolique (Simenel, Dominguez). Dans la vallée des Ayt Bouguemmez, l'*agdal* est mobilisé depuis peu pour répondre à de nouveaux besoins, la protection des jeunes plantations fruitières dans le domaine irrigué (Herzenni). L'*agdal* est l'objet de créations (Hammoudou) et d'innovations juridiques (Barrière).

Contre toute attente, la pratique n'a pas disparu du domaine forestier de l'État. Une grande partie de l'arganeraie est constituée d'*agdals* communautaires (« fruitiers ») principalement localisés à proximité des villages et des zones cultivées (Simenel et al., 2009). Dans l'arganeraie, législation forestière nationale et pratiques d'*agdal* s'hybrident étroitement. La gestion des *agdals* fait l'objet d'une procédure métissée où interviennent la population et ses représentants, l'autorité locale et le garde forestier (Aubert & Treyer, 2009). Dans le Haut Atlas, la production récente d'actes écrits portant le cachet de l'autorité locale ou de la commune témoigne d'une certaine reconnaissance officielle des *agdals* (Barrière).

Les dernières décennies ont vu l'effondrement du pouvoir des saints et des *zawiya*. La gestion des *agdals* pastoraux frontaliers du Haut Atlas est aujourd'hui entre les mains de commissions spécialisées où siègent des élus et notables sous la tutelle de l'autorité locale. Là encore, une procédure métissée où interfèrent gestion coutumière, arbitrage de l'État et des notables, permet d'établir les règles pastorales (Barrière, Dominguez, Bourbouze, Hammoudou, Brinet).

Dans de nombreuses régions du Haut Atlas, l'intervention du forestier (reboisements et mises en défens) se concentre à la demande des usagers sur les espaces « frontières » où se déchaînent les conflits intercommunautaires et la tragédie des communs (Hammi et al., Herzenni). En protégeant le couvert

boisé et les ressources pastorales dans ces espaces conflictuels, le forestier et l'autorité locale endossent les habits du saint pacificateur des espaces frontières (Auclair et al., 2010).

Dans le Moyen Atlas, les références traditionnelles (*izmaz*<sup>33</sup>) resurgissent dans les projets de développement durable récemment mis en œuvre (Aubert, 2010). La référence implicite à l'*agdal* imprègne de nombreux projets de gestion des ressources naturelles reposant sur les techniques de mise en défens.

Ces exemples montrent le syncrétisme à l'œuvre dans la gestion effective et la production des normes, la résilience d'une pratique dépourvue d'existence légale mais qui parvient à obtenir une forme de reconnaissance officielle au niveau local. Ces processus d'hybridation sont favorisés par la conjonction de plusieurs facteurs. Dans une économie dépendante des ressources naturelles, l'administration ne peut pousser à son terme la logique d'exclusion et de restriction d'usages d'une loi forestière socialement inapplicable. Des arrangements locaux et informels entre le garde forestier et les populations sont inévitables (Aubert).

Les études pluridisciplinaires replaçant l'*agdal* dans la complexité des processus sociaux et territoriaux apportent un éclairage nouveau et utile à l'intervention publique. Elles permettent de décrypter l'organisation territoriale et les dynamiques en cours, révélant les contours d'une mosaïque spatiale où « *agdals* du forestier » et « *agdals* communautaires » se côtoient sans se juxtaposer. Dans le Haut Atlas central, ce type d'approche éclaire de manière saisissante les patrons de déforestation/reforestation observés sur le temps long (Hammi et al.).

## **Patrimonialiser : « inventer les *agdals* de demain »**

La notion de patrimoine connaît aujourd'hui un succès croissant auprès des institutions nationales et internationales (Berriane, 2010), inspirant de nou-

---

<sup>33</sup> Sanctions infligées aux contrevenants des règles de l'*agdal*, autrefois en nature et ajustées en fonction de l'importance du délit.

velles politiques publiques<sup>34</sup>. La mise en patrimoine (patrimonialisation) de la nature et de la biodiversité, et plus récemment des savoirs traditionnels, s'affirme comme l'un des principaux outils du développement durable et des politiques de conservation (Cormier-Salem et al. 2002, 2005).

L'*agdal*, patrimoine culturel amazigh et marocain (Ramou), permet de poser de manière exemplaire les enjeux liés à la question patrimoniale dans les espaces ruraux des pays du sud. Nous développerons pour conclure l'exemple des *agdals* pastoraux frontaliers du Haut Atlas de Marrakech (Yagour, Oukaïmeden...). Les différentes logiques patrimoniales en présence dans ces espaces révèlent l'ambiguïté du terme de patrimoine qui recouvre et masque une pluralité de significations, et plus fondamentalement, de relations entre nature et société.

Nous l'avons vu, l'*agdal* est le produit d'une construction patrimoniale locale, relativement autonome, porteuse d'une mémoire vivante<sup>35</sup>. Cette forme originale de patrimonialisation contribue à la résilience du système socioécologique par la sécurisation des usages pastoraux dans le temps et dans l'espace (Auclair et al., 2011). Les pratiques rituelles, les représentations locales reliant nature et culture soutiennent les règles de l'*agdal* pastoral et le statut de protection du territoire.

Mais Le patrimoine local de l'*agdal* est aujourd'hui menacé et fragilisé par la conjonction d'un ensemble de facteurs (Mahdi & Dominguez, 2009). La pratique montre cependant d'étonnantes capacités d'adaptation et de résilience. Les *agdals* pastoraux se maintiennent au prix d'une connexion de plus en plus étroite aux institutions nationales qui leur apportent reconnaissance et procédures d'arbitrage des conflits. La pratique échappe de plus en plus à la société locale, se transforme et perd en autonomie. Le sort de l'*agdal* est aujourd'hui, dans une large mesure, entre les mains des institutions nationales : autorité locale et administration forestière (Ramou, Brinet). Que retenir de ce savoir et de cette pratique locale en matière de gestion des ressources et des territoires (Bourbouze) ? « Ne pourrait-on imaginer un heureux mariage

---

<sup>34</sup> Le pilier 2 du plan « Maroc vert » par exemple.

<sup>35</sup> Un « monument » pastoral au sens de F. Choay (2009).

entre des méthodes modernes de gestion et les sages dispositions des *agdals* contenues dans l'*izerf* traditionnel » (Peyron)?

La tendance à la « dé-patrimonialisation locale » s'accompagne de l'émergence de nouvelles formes de patrimonialisation « globales » (Aubert & Romagny) dans un contexte de développement du tourisme en montagne. Les *agdals* pastoraux attirent aujourd'hui l'attention des scientifiques et des développeurs par la présence de trois grands types de « ressources patrimoniales » à préserver : des prairies humides abritant une biodiversité originale avec de nombreuses espèces végétales endémiques de souche alpine et boréale (Alaoui Haroni & Alifriqui) ; des milliers de gravures rupestres datant pour la plupart de l'Âge du bronze (Rodrigue, 1999) ; des paysages agropastoraux remarquables façonnés par la pratique ancestrale de transhumance (Mahdi, 2010).

Autour de la notion de patrimoine, une révolution sémantique s'opère (Choay, 2009). Elle consacre l'amalgame entre le « monument », patrimoine vivant porteur de valeur mémoriale, tel l'*agdal*, et une nouvelle conception du patrimoine édictée en référence à des valeurs scientifiques (biodiversité), historiques (art rupestre) ou esthétiques (paysages) propres à la culture européenne ou occidentale et érigées en valeurs universelles. Ces conceptions patrimoniales semblent a priori difficilement compatibles. Contrairement à la première, holistique, la seconde repose historiquement sur une vision du monde qui consacre la séparation des éléments de nature, de société et de culture ; privilégiant la gestion spécialisée et indépendante des éléments patrimonialisés.

Nous résumons les dangers potentiels liés aux nouveaux processus de patrimonialisation qui s'adressent à des populations rurales pauvres et peu scolarisées (Bellaoui) : la muséification et à la marchandisation des éléments « patrimonialisés » en relation avec le développement touristique ; la rupture du lien au territoire et l'exclusion de la plus grande partie des titulaires du patrimoine local ; l'inégale répartition des bénéfices économiques.

Ces dangers, observés dans des constructions patrimoniales récentes en milieu rural (Simenel et al., 2009), dessinent en négatif une autre voie « patrimoniale » dans laquelle nous appelons les scientifiques, la société civile et les institutions nationales à coordonner leur action. Il ne s'agit pas d'ériger en modèle les formes d'*agdal* héritées du passé, devenues souvent peu opérantes

dans le contexte actuel, mais de créer les conditions de leur continuation et de leur adaptation en accord avec le cours de l'histoire. Autrement dit, il s'agit d'inventer les *agdals* de demain, dans une perspective de « conservation participante » reposant sur un concept local qui fait sens pour la population, et dont nous avons souligné la valeur heuristique et la puissance symbolique.

Dans l'*agdal*, la clarification des conditions sociales d'accès et d'usage des ressources, l'établissement d'une frontière sociale et spatiale reconnue par les usagers, sont autant d'atouts en faveur de la reconnaissance légale des droits et des compétences gestionnaires des communautés sur le territoire ; autrement dit, de la délégation de gestion des ressources dans le cadre de contrats négociés avec l'État (Lazaref, 2004).

Sur le plan technique, les mises en défens temporaires sont classiquement préconisées par les environnementalistes et les forestiers pour la gestion des milieux (Genin et al.). Dans le Haut Atlas, les *agdals* pastoraux sont aujourd'hui des modes de gestion plus efficaces, sur le plan de la protection de la biodiversité, que les parcs nationaux et autres formes d'aires protégées (Alaoui Haroni & Alifriqui).

Le concept d'*agdal*, qui repose sur la mise en défens des ressources, permet d'envisager l'établissement d'un nouveau compromis patrimonial sur les parcours d'altitude. Ce compromis, négocié entre les différents acteurs concernés (communautés d'usagers, institutions nationales, communes, associations locales...), mis par écrit dans une charte territoriale (Barrière), viserait la création de nouvelles formes d'*agdal* : entre « *agdal* du forestier » et « *agdal* communautaire ». Ces nouveaux *agdals* devront concilier deux principaux objectifs de gestion : i) la résilience de la société agropastorale locale par la sécurisation sur le long terme de l'usage des ressources (pastorales et touristiques<sup>36</sup>) ; ii) les objectifs de conservation de la société « globale » : biodiversité, paysages et gravures rupestres.

La reconnaissance de l'*agdal*, en tant qu'outil et concept patrimonial, permet d'envisager la conciliation de ces objectifs. La biodiversité et les paysages ne font pas l'objet, en soi, d'une attention particulière de la part des popula-

---

<sup>36</sup> La répartition équitable de la valeur ajoutée générée par la valorisation touristique du patrimoine.

tions ; mais les règles de l'*agdal* contribuent de manière essentielle au maintien de la biodiversité, de la transhumance et des paysages pastoraux sur le long terme (Alaoui Haroni & Alifriqui, Genin et al.). Et si les usagers ne revendiquent pas le « patrimoine rupestre » attribué aux portugais et aux génies, les représentations locales et les pratiques rituelles liées à l'*agdal* contribuent à la protection *in situ* des gravures.

Les *agdals* pastoraux du Haut Atlas sont des sites privilégiés pour mettre en œuvre ce projet patrimonial qui dispose aujourd'hui de plusieurs atouts. L'évolution récente de la conception des aires protégées sur la scène nationale et internationale qui intègre de manière croissante les dimensions sociales et culturelles aux objectifs de conservation : les « paysages culturels » de l'agro-pastoralisme méditerranéen inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (2007) ; la nouvelle loi marocaine sur les aires protégées (2008) qui permet aux associations, conjointement avec les institutions nationales, de doter l'*agdal* du statut « d'aire protégée communautaire ».

## Bibliographie

AÏT HAMZA M. « Étude sur les institutions locales ». Projet de Conservation de la biodiversité par la Transhumance dans le Haut Atlas (CBTHA). Rapport final. Ouarzazate, 2002, 90 p.

AÏT HROCH L., BOULBERJ L. « Les *agdal* dans la région d'Imilchil ». *Parcours Demain* n° spéc. « Sylvopastoralisme et développement : de la gestion traditionnelle à l'aménagement », CIHEAM-IAMM, Montpellier, 1994 : 47-50.

ARTZ N.E., NORTON B.E., O'ROURKE J.T. « Management of common grazing lands: Timahdite, Morocco », *in* Bostid. (éd.), Proc. Conf. Common Property Resources Management, National Research Council, Washington, DC, 1986 : 259-280.

AUBERT P.-M. Action publique et société rurale dans la gestion des forêts marocaines : changement social et efficacité environnementale. Thèse Sc. de l'Environnement, AgroParisTech – Engref, Montpellier, 2010.

- AUBERT P.-M., TREYER S. (coord.). « Prospective territoriale et environnement en pays Haha, Province d'Essaouira ». Stage FNS, AgroParisTech – Engref, Montpellier, 2009, 160 p.
- AUCLAIR L. « L'appropriation communautaire des forêts dans le Haut Atlas marocain ». *Cahier des Sciences Humaines* 32 (1), 1996: 177-194.
- AUCLAIR L., ALIFRIQUI M. « Les *agdals* du Haut Atlas marocain : enjeux d'une recherche pluridisciplinaire ». *Cah. Rech.* 3, Centre Jacques Berque (CJB), Rabat, 2005 : 60-79.
- AUCLAIR L., SIMENEL R., ALIFRIQUI M., MICHON G. 2010. « *Agdal*. Les voies imazighen de la patrimonialisation du territoire ». *Hespéris Tamuda*, XLV : 129-150.
- AUCLAIR L. « Des *jnoun* dans les fissures. Nouveaux regards sur l'art rupestre du Haut Atlas marocain ». "World Congress for Middle Eastern Studies" (WOCMES), Barcelona, 19-24 juillet 2010.
- AUCLAIR L., BAUDOT P., GENIN D., ROMAGNY B., SIMENEL R. 2011, "Patrimony for resilience: evidence from the forest Agdal in the Moroccan High Atlas Mountains" *Ecology and Society*, 16 (4) : 24. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-04429-160424>.
- BABIN D., ANTONA M., BERTRAND A., WEBER J. « Gérer à plusieurs des ressources renouvelables, subsidiarité et médiation patrimoniale par récurrence ». In M.C. Cormier Salem et al. (dir.). *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD éd., Colloques et Séminaires, Paris, 2002 : 79-99.
- BARBERA G. « Jardins arabes ». In *La Sicile retrouvée*, éd du Guépard, 2003 : 59-65.
- BARBERA G. "Parchi, frutteti, giardini e orti nella Conca d'oro di Palermo araba e normanna". *Italus Hortus* 14 (4), 2007: 14-27.
- BECK U. *Risk society. Toward a new modernity*. éd. Sage, London, 1992.
- BERQUE J. *Structures sociales du Haut Atlas*, 2<sup>e</sup> édition, PUF, Paris, 1978 [1955], 304 p.
- BERKES F., Colding J., Folke C. "Rediscovery of traditional ecological knowledge as adaptative management". *Ecological Applications* 10(5), 2000 : 1251-1262.

- BERKES F., COLDING J., FOLKE C. (éd.). *Navigating social-ecological systems: building resilience for complexity and change*. Cambridge University Press, Cambridge, UK, 2003.
- BERKES F. "Rethinking community-based conservation". *Conservation Biology* 18(3), 2004: 621-630.
- BERKES F. "Commons in a multi-level world". *International Journal of the Commons* 2(1), 2008: 1-6.
- BERNUS E. « Histoires parallèles et croisées. Nobles et religieux chez les Touaregs Kel Denneg ». *L'Homme* 30 (115), 1990 : 31-47.
- BERRIANE M. (coord.). Patrimoine et patrimonialisation au Maroc. n° spéc. Hespéris Tamuda, vol. XLV, 2010.
- BÖHM M. « L'homme et l'espace dans le *henchir* sidi Gouider (Aïn Snoussi, Tunisie) ». *IUP Environnement*, Univ. de Provence, 1994, 45 p.
- BONNEMAISON J. « Les lieux de l'identité : vision du passé et identité culturelle dans les îles du sud du centre de Vanuatu (Mélanésie) ». *Autrepart* (4), 1997 : 11-41.
- BONGERS F., WASSIE A., STERCK F.J., BEKALE T., TEKETAY D. "Ecological restoration and church forests in northern Ethiopia". *Journal of the Drylands*, 1(1), 2006 : 35-44.
- BOURBOUZE A. L'élevage dans la montagne marocaine : organisation de l'espace et l'utilisation des parcours par les éleveurs du Haut Atlas, Thèse, INA, Paris-Grignon et IAV, Rabat, 1981, 323 p. + annexes.
- BOURBOUZE A. « Des *agdals* et des mouflons. Protection des ressources et (ou) développement rural dans le parc naturel du Haut Atlas Oriental (Maroc) ». *Courrier de l'environnement*, INRA, 30, 1997 : 63-72.
- BOURBOUZE A. « Gestion de la mobilité et résistance des organisations pastorales des éleveurs du Haut Atlas marocain face aux transformations du contexte pastoral maghrébin ». In NIAMIR-FULLER, M. (dir.). *Managing mobility in african rangeland: the legitimization of transhumance*, FAO and Beijer intern. Instit. Ecolog. Economics, 1999 : 236-265.
- CHEVRILLON A. *Marrakech dans ses palmes*. Edisud, 2002 [1919], 188 p.
- CHICHE J. « Pratiques d'utilisation des terres collectives au Maroc ». In Bourbouze & Rubino (dir.). *Terres collectives en Méditerranée*. Ars Grafica, FAO – Réseau Parcours, 1992 : 41-56.

- CHICHE J. « Les conflits pastoraux sur le versant sud du Haut Atlas central ». Projet de conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas. Rapport final, 2003, Ouarzazate, 303 p.
- CHOAY F. Le patrimoine en questions. Anthologie pour un combat, Seuil, Paris, 2009, 214 p.
- CORMIER-SALEM M.C., JUHE-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (dir.). *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD éd., Colloques et Séminaires, Paris, 2002.
- CORMIER-SALEM M.C., JUHE-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (dir.). *Patrimoines naturels au sud. Territoires, identités et stratégies locales*. IRD éd., Colloques et Séminaires, Paris, 2005.
- DESCOLA P. « *Par delà nature et culture* ». Gallimard, Paris, 2005.
- DOMINGUEZ P. Vers l'éco-anthropologie. Une approche multidisciplinaire de l'Agdal pastoral du Yagour (Haut Atlas de Marrakech). Thèse d'Anthropologie, EHESS, Paris, Universitat Autònoma de Barcelona, Bellaterra, 2010, 378 p.
- DURKHEIM E. *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. PUF, Paris, 1968 [1912], 647 p.
- DRESH J. « Migrations pastorales dans le Haut Atlas calcaire (régions de Demnat et Ouaouizerth) ». In *Mélanges géographiques Arbos*, t. III, 1953 : 131-140.
- EL FAÏZ M. Les jardins historiques de Marrakech : mémoire écologique d'une ville impériale. Edifir, Firenze, 1996, 120 p.
- EL FAÏZ. *Marrakech. Patrimoine en péril*. Actes sud, Arles, 2002, 188 p.
- EL GRAOUI M. ALIFRIQUI M. JÜNGNER H. HAHID A. SEARIGHT-MARTINET S. « Recherche d'indices chronologiques sur le passage des graveurs de rochers de l'Oukaïmeden (Haut Atlas, Maroc) ». *Sahara* 19, 2008 : 105-108.
- FAIRHEAD J., LEACH M. « Practising "patrimony" and "biodiversity". The articulation of diverse local, national and international perspectives in Guinea, West Africa ». In Cormier Salem M.C. et al., (dir.). *Patrimonialiser la nature tropicale*. IRD éd., Colloques et Séminaires, 2002 : 343-371.

FOLKE C., CARPENTER S.R., ELMQVIST T. Resilience and sustainable development: building adaptive capacity in a world of transformations. ICSU series for Sustainable Development-3, 2002.

GARRIGUES-CRESSWELL M., LECESTRE-ROLLIER B. Gérer les aléas. Les sociétés du Haut Atlas marocain. *Techniques et Culture* 38, 2001 : 60-95.

GENIN D. & BENCHEKROUN F. (coord.), AÏT HAMZA M., AUCLAIR L., BENRAHMOUNE Z., QARRO M., ROMAGNY B., ZAGDOUNI L. De la parole aux gestes. Éléments de réflexion sur les dispositifs de gestion concertée des ressources forestières et pastorales au Maroc. Rabat, France Coopération (éd.), 2007, 58 p.

GILLES, J., HAMMOUDI, A., MAHDI, M. « Oukaïmeden, Morocco: A High mountain *Agdal* ». In Bromley D.W. (éd.): *Making the Common work: Theory, Practice, and Policy*. San Francisco, 1992 : 229-246.

GELLNER E. *Les Saints de l'Atlas*. Trad. P. Coatalen, Bouchène (éd.), Saint-Denis, 2003 [1969], 299 p.

HAMMOUDOU M. « La transhumance et l'utilisation de l'espace pastoral chez les Aït Sedrate Jbel ». Analyse de la faisabilité sociale du Projet de conservation de la biodiversité par la Transhumance dans le versant sud du Haut Atlas (CBTHA). ORMVAO/PNUD, Ouarzazate, 2000, rapport.

HART D.M. « Les institutions des Aït Morhad et Aït Haddidou. *Bulletin Economique et Social du Maroc*, Rabat, 138-139, 1978 : 57-83.

HERZENNI A. *L'Agdal*, un outil de conservation durable d'aires protégées communautaires. *Bulletin Economique et Social du Maroc* (BESM), Okad (éd.), juillet 2009 : 141-177.

HOARAU B. « Patrimoines du Yagour (Haut Atlas occidental marocain) ». Master « Sciences de l'homme et de la société », Mention Anthropologie, Univ. de Nice - Sophia Antipolis, 2006, 50 p.

IBN HAWQAL. *Kitab surat al-ard*. J. H Kramers (éd.), 1938, trad. Franç. G. Wiet, *Configuration de la terre*, Paris-Beyrouth, 1964.

ILAHIANE H. 1990. The berber *Agdal* institution : indigenous range management in the Atlas mountains. *Ethnology*, vol. 38, 1: 21-45.

JAMOUS R. Honneur et baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif. MSH-Cambridge University Press, London, 2002 [1981].

- LAMB H.F., DAMBLON F., MAXTED R.W. "Human impact on the vegetation of the Middle Atlas, Morocco, during the last 5000 years". *Journal of Biogeography*, 18, 1991: 519-532.
- LAOUST E. *Mots et choses berbères*. Société marocaine d'édition, Rabat, 1983 [1920], 531 p.
- LAOUST E., MONTAGNE R. « Les pêcheurs berbères du sud marocain ». *Hespéris*, 1923.
- LAZAREV G. « La gestion participative des terroirs de montagne au Maroc, condition d'une maîtrise de la "production d'eau" ». Sém. CEMAGREF "Échanges méditerranéens sur l'eau, la forêt et le développement", Aix-en-Provence, 20-21 sept. 2004.
- LEFEBURE C. « Accès aux ressources pastorales collectives et structures sociales : l'estivage chez les Aït A'tta ». In *Production pastorale et société*, Cambridge University Press et Maison des Sciences de l'homme (éd.), Paris, 1979 : 115-126.
- LE QUELLEC J.L. *Symbolisme et art rupestre au Sahara*. L'Harmattan, Paris, 1993, 638 p.
- LE BRIS E., LE ROY E. MATHIEU P. *L'appropriation de la terre en Afrique noire*. Karthala, Paris, 1991, 359 p.
- LECESTRE-ROLLIER B. Anthropologie d'un espace montagnard. Les Ayt Bou Guemmez du Haut Atlas marocain. Thèse, Univ. Paris V, 1992, 480 p.
- MAHDI, M. Pasteurs de l'Atlas. Production pastorale, droit et rituel. Fond. K. Adenauer (éd.), Casablanca, 1999.
- MAHDI M. & DOMINGUEZ P. « Les *agdals* de l'Atlas marocain : un patrimoine en danger ». BESM juillet 2009, Okad, 2009 : 327-350.
- MAHDI M. « Patrimonialisation de la transhumance à l'Oukaïmeden ! » In Lérin F. (éd.). *Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysages et développement durable. Options Méditerranéennes* série A 93, 2010 : 73-8.
- MASRI A. The tradition of hema as a land tenure institution in arid land management: Syria. FAO éd., Rome, 1991, 41 p.
- MONTGOLFIER DE J. & NATALI J.M. (dir.). Le patrimoine du futur. Approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles. Economica, Paris, 1987.

- NAÏMI M. « Sacré et État chez les Igdalen du Sahara. Transfert d'un modèle préislamique de sainteté et de pouvoir ». In *Les Amazighs aujourd'hui. La culture berbère*. T. Yassine, M-A Roque, M. Ghaki, M. Chafik (dir.). Publisud, IEMed, 2010: 41-46
- NASR N. Systèmes agraires et organisations spatiales en milieu aride : cas d'El Ferch et du Dahar de Chenini et de Guermessa (sud-est tunisien). Thèse de géographie, Univ. Paul Valéry, Montpellier III, 1993, 271 p.
- OLLAGNON H. « La gestion en patrimoine commun de la qualité de l'eau dans un bassin ». In M. Falque & M. Massenet (dir.). *Les ressources en eau. Droits de propriété, économie et environnement*. Dalloz, Paris, 2000: 325-345.
- OLSSON P., FOLKE C., BERKES F. "Adaptative comanagement for building resilience in social-ecological systems". *Environmental Management*, 34(1) 2004 : 75-90.
- OSTROM E. *Governing the Commons — The evolution of institution for collective action*. New York, Cambridge University Press, 1990, 280 p.
- PASCON P. *Le Haouz de Marrakech. Histoire sociale et structures agraires*. éd. marocaines et internationales, Tanger, tome 1, 1977, 392 p.
- PETZERELKA P., BELL M.M. "Rationality and solidarities: the social organization of common property resources in the Imdrhas valley of Morocco". *Human Organization*, vol. 59, 3, 2000: 343-352.
- RACHIK H. « Espace pastoral et conflits de gestion collective dans une vallée du Haut Atlas occidental ». In *Montagnes et hauts pays de l'Afrique : utilisation et conservation des ressources*. A. Bencherifa (dir.). Pub. De la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, série Coll. & Sém. Rabat, 29, 1993 : 181-200.
- RODRIGUE A. *L'art rupestre du Haut Atlas marocain*. éd. L'Harmattan, Paris, 1999, 420 p.
- RODRIGUE A. *Images gravées du Maroc*. Kalimat Babel, Temara, 2006, 237 p.
- SCHLAGER E., OSTROM E. "Property rights regime and natural resources: a conceptual analysis". *Land Economics*, vol. 68 (3): 249-262.
- SKOUNTI A. LEMJIDI A. NAMI M. *Tirra. Aux origines de l'écriture au Maroc*. IRCAM, 2003, 215 p.
- SIMENEL R., MICHON G., AUCLAIR L., AMEERUDDY THOMAS Y., ROMAGNY B., GUYON M. « L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la

valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème ». *Autrepart*, 50, 2009 : 51-74.

SIMENEL R. L'origine est aux frontières. Les Aït Ba'amran, un exil en terre d'arganiers (sud Maroc). CNRS éd.,-MSH, Paris, 2010.

TAMIM M. « Les parcours collectifs ». *In* Projet d'Aménagement des Zones de montagne du Haut Atlas Central, annexes 3.2, 3.3 et 7.2, FAO/PNUD/MARA, Rabat, 1985.

THINON M. & ALIFRIQUI M. « Dégradation des thuriféraires marocaines : premières données phytohistoriques et pédoanthracologiques ». *Naturalia Maroccana* Vol. 2 n. 1-2, 2004 : 241-250.

VENEMA B. "The vitality of local political institutions in the middle Atlas, Morocco". *Ethnology* 41, 2002: 103-17.

WALKER B.H., HOLLING C.S., CARPENTER S.R., KINZIG A.P. 2004. "Resilience, adaptability and transformability in social-ecological systems". *Ecology and Society* 9 (2): 5.

[online]URL:<http://www.ecologyandsociety.org/vol9/iss2/art5/>

WEBER J. « Co

nservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ? » *Gestion communautaire des Ressources Naturelles Renouvelables et Développement Durable*, 24-27 juin 1996, Harare, Zimbabwe.

Tableau 2 : Géographie des contributions

Anti Atlas	Ayt Ba'amran : R. Simenel (partie 2)
Haut Atlas de Marrakech (occidental)	Oukaïmeden : S. Alaoui Haroni & M. Alifriqui (partie 1) ; M. Cherkaoui et coll. (partie 3) Yagour : P. Dominguez (partie2) ; A. Bellaoui (partie 4) Rheraya : J. Brinet (partie 4) ; M. Cherkaoui et coll. (partie 3) ; M. Mahdi & N. Nejar (partie 3)
Haut Atlas central	Ayt Bouguemmez : P.M Aubert & B. Romagny (partie 2) ; J-P. Cheylan & coll. (partie 4) ; D. Genin & coll. (parties 1 & 3) ; S. Hammi & coll. (partie 1), A. Herzenni (partie 3) ; N. Montès & coll. (partie 1) Ayt Sedrate : M. Hammoudou (partie 4) Ayt Zekri : O. Barrière (partie 2) Imagrane, Imgoune : M. Aït Hamza (partie 2) Zawyat Ahansal : A. Bourbouze (partie 3)
Haut Atlas oriental	Ayt Hadiddou, Ayt Yahya... : A. Bourbouze (partie 3) ; M. Peyron (partie 1) ; H. Ramou (partie 3)

Carte 1 : Les sites d'étude





Carte 2 : Les principaux sites rupestres du Haut Atlas



Photo 1 : Site rupestre sur le Yagour. .  
Cliché B. Hoarau



Photo 2 : image gravée :  
fertilité des  
hommes et des  
rhinocéros »  
Yagour/Ifrane.  
Cliché B. Hoarau

Les sites rupestres du Haut Atlas : des agdals pastoraux



Photo 3 : Un *agdal* agricole (orge) au sein du grand *agdal* pastoral du Yagour. A'zib Balkous. Cliché D. Moretti



Photo 4 : Récolte de l'argan dans « l'*agdal* fruitier » du lignage. Imin-Tlit (Haha). Cliché M. Bounnit

Agdals agricoles et fruitiers



Photo 5 : L'*agdal*-jardin du roi, Marrakech. À l'arrière plan, le plateau du Yagour et le Jbel Meltsen, L'*agdal* pastoral de la tribu Mesioua. Cliché L. Auclair



Photo 7 : Limites d'un *agdal* sanctuaire, Imi n-Tlit, Haha. Cliché L. Auclair

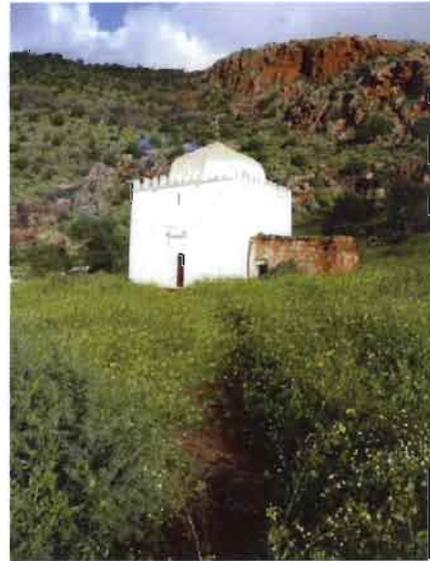


Photo 6 : Sidi M'hend ou Yussuf, *agdal* sanctuaire, Tioughza Ayt Ba'amran. Cliché Y. Thomas



Photo 8 : *Agdal* cimetière, Yagour. Cliché P. Dominguez

*Agdal* jardin, *agdals* sanctuaires

# AGDAL

Patrimoine  
socio-écologique  
de l'Atlas marocain

*Sous la direction de*  
**Laurent AUCLAIR**  
**Mohamed ALIFRIQUI**

**IRD**  
Éditions





**Institut de recherche  
pour le développement**



Institut royal de la culture amazighe  
Centre des études historiques et environnementales

# Agdal

## Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain

L. Auclair, M. Alifriqui (dir.)  
IRCAM – IRD (éd.)

2012

Publications de l'Institut Royal de la Culture Amazighe

Centre des Etudes Historiques et Environnementales

**Série** : Colloques et séminaires n° 29

**Titre** : Agdal, patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain

**Édition scientifique** : L. Auclair, M. Alifriqui

**Éditeur** : Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) et Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

**Mise en page** : L. Auclair (IRD), H. Ramou (IEA) A. Domenach (Scribere édition)

**Suivi de l'édition** : H. Ramou (Institut des Etudes Africaines)

**Couverture** : Cliché d'Olivier Barrière (IRD)

**Dépôt légal** : 2012 MO 0690

**ISBN** : 978-9954-28-105-5

**Imprimerie** : El Maarif Al Jadida – Rabat

**Copyright** : IRCAM & IRD